

Sous la présidence de l'honorable **Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée Nationale, la séance est ouverte à **15 heures 45 minutes**.

Le Président : Monsieur le Premier Ministre, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement, mes chers collègues, mesdames et messieurs, veuillez prendre place.

Comme nous le savons, nous organisons une séance plénière spéciale et compte tenu de la multitude des interventions auxquelles on va avoir droit, nous nous efforcerons d'aller vite et de ce fait, je vais immédiatement passer la parole à notre collègue Guy François MOUNGUENGUI KOUMBA, pour vérifier que le quorum est atteint, en procédant à l'appel des collègues.

Guy François MOUNGUENGUI KOUMBA (5^e Secrétaire du Bureau) : Merci, monsieur le Président.

Appel des Députés

Le Président : Merci, cher collègue.

L'appel donne le résultat suivant :

- **Présents : 116**
- **Excusés : 16**
- **Absents : 0**

Ce qui nous amène à 132 députés en principe qui devaient être là l'hémicycle ou excusés.

Pour compléter cet appel et terminer avec la présence des parlementaires, je voudrais en application de l'article 13, de la Loi organique n°11/96 du 15 avril 1996, relative à l'élection des députés à l'Assemblée Nationale, en vertu duquel le député qui n'est plus membre du Gouvernement retrouve son siège à l'Assemblée Nationale, d'une part et d'autre part, l'article 15 du Règlement de l'Assemblée Nationale, qui disposent que l'élu ayant quitté le Gouvernement est présenté à l'Assemblée Nationale lors de sa prochaine séance plénière.

Je voudrais donc me permettre en application de ces dispositions de présenter vous présenter, chers collègues, un élu qui vient de quitter le Gouvernement et qui a rejoint notre Hémicycle. Il s'agit de l'honorable Guy Bertrand MAPANGO, qui doit être dans la salle.

Applaudissements.

L'honorable Guy Bertrand MAPANGO est député du 1^{er} siège du département de Tsamba Magotsi dans la province de la Ngounié, bon retour au « bercail », cher collègue.

Applaudissements.

Evidemment, nous avons compris que le quorum était largement atteint à l'issue du résultat de cet appel et du complément que je venais d'apporter.

Cela dit, chers collègues, notre ordre du jour tel qu'il vous a été soumis, comporte un seul point : il s'agit d'une séance plénière destinée une fois de plus à **l'audition de membres du Gouvernement**. C'est une séance plénière au cours de laquelle, nous adressons des **questions orales aux membres du Gouvernement**. Et bien évidemment, nous attendons leurs réponses.

Donc, le point unique de l'ordre du jour : ce sont **les questions orales adressées aux membres du Gouvernement**.

Est-ce qu'un collègue aurait une objection sur ce projet d'ordre du jour ? Un amendement à proposer ?

Je regarde sur ma gauche, je ne vois aucune main levée. Sur ma droite, je n'en aperçois aucune.

Cela dit, nous pouvons donc considérer que l'ordre du jour est ainsi adopté avec un point unique. Il ne me reste plus, avant de passer à l'examen de ce point proprement dit, qu'à vous saluer une fois de plus, monsieur le Premier ministre, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement. Vous saluer et vous souhaiter

la bienvenue dans la maison du peuple, notre maison à tous. Nous nous y retrouvons pour une deuxième séance de questions au Gouvernement.

Il ne me reste plus avant de passer à l'examen de ce point unique, qu'à vous saluer, monsieur le Premier Ministre, une fois de plus, mesdames et messieurs les membres du Gouvernement et vous souhaiter la bienvenue dans la maison du peuple, notre maison à tous.

Nous nous y retrouvons pour une deuxième séance de questions au Gouvernement. Nous pensons que la première séance a été utile à la population gabonaise dont certaines préoccupations d'actualité ont été exprimées à travers leur porte voix, les députés et cela vous a donné l'occasion de les édifier. Nous nous félicitons de ce qu'au niveau du Gouvernement, cet exercice légal et constitutionnel soit parfaitement compris car il est de l'intérêt de tous, non seulement de respecter la loi mais également de tenir compte des préoccupations de la population.

Cela dit, aujourd'hui, un certain nombre de collègues ont exprimé des préoccupations. Je voudrais encourager une fois de plus ces collègues ainsi que d'autres qui préparent déjà des questions dont certaines sont déjà arrivées sur ma table depuis ce matin. Les encourager à rester proches du peuple, à l'écoute de la population et à exprimer au Gouvernement leurs préoccupations.

Aujourd'hui, nous commencerons par la question ayant pour objet « **l'opération de déguerpissement des marchés informels** ». Cette question est formulée par **l'honorable Serge NDONG OBAME**, député du 5^e siège du département du Woleu dans la province du Woleu-Ntem. Je me permets de préciser que ce cher collègue est inscrit dans le groupe parlementaire RV. Sa préoccupation ou la préoccupation que le peuple adresse au Gouvernement à travers

lui, s'adresse particulièrement à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration. Sans plus tarder, je vais inviter le collègue Serge NDONG OBAME à venir présenter sa préoccupation, la préoccupation du peuple qu'il traduit ici.

Cher collègue, vous avez la parole,

Serge NDONG OBAME (Député) : Merci, Monsieur Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables et respectables députés,

Mesdames et messieurs,

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration, nous vous interpellons ce jour en votre qualité de Ministre de l'Intérieur en charge des Collectivités locales, sur l'opération « libérer les trottoirs » lancée, il y a quelques jours, par le Maire de Libreville.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le 22 mai 2019 les populations gabonaises et étrangères ont assisté à un spectacle désolant, émouvant, attristant, consternant, navrant, amer et regrettable en direct et à travers les réseaux sociaux, l'opération « Libérez les trottoirs ». Cette opération, réalisée par la mise à feu des marchandises et d'autres biens des commerçants.

Cette initiative qui pourrait paraître louable, en vue de lutter contre l'insalubrité

dans la capitale gabonaise, suscite toutefois des interrogations.

Je vais m'appesantir sur le cas des quartiers Charbonnages et Ambowé.

Il faut préciser, monsieur le Ministre d'Etat, qu'il y a un mois et demi, le Maire en charge des marchés et les commerçants de ces quartiers s'étaient accordés sur les conditions d'installation sur le site devant abriter leurs activités. Au cours de cet entretien il avait été convenu que les commerçants rejoindraient ce site après des travaux d'aménagement effectués par la municipalité et que cette dernière communiquerait la date d'installation sur le nouveau site deux semaines plus tôt.

Grande a été la surprise des vendeurs de constater l'opération « libérer les trottoirs » s'exécuter sans préavis dans la nuit du 21 au 22 mai 2019.

Monsieur le Ministre d'Etat,

- 1) Sans être opposé à l'embellissement de notre capitale, pourquoi la mairie de Libreville n'use-t-elle pas de pédagogie avant la répression et quelles sont les mesures d'accompagnement à l'endroit des commerçants déguerpis ?
- 2) Pouvez-vous nous dire si la capacité d'accueil des marchés construits dans la commune de Libreville peut recevoir les nombreux commerçants que compte notre capitale, parmi lesquels on dénombre de plus en plus de femmes gabonaises et à quel prix ?
- 3) Quel est le rôle des agents de sécurité (Police et Gendarmerie) affectés à la municipalité, si c'est le Maire lui-même qui doit mener ces opérations ?

Monsieur le Ministre,

Nous passons volontairement outre le descriptif sur les comportements véreux des agents municipaux, qui brillent par le racket, le racolage et l'escroquerie, et comptons sur vous pour solutionner cette problématique.

Monsieur le Ministre d'Etat, l'occasion vous est donnée ici d'édifier la Représentation Nationale et les populations gabonaises qui nous regardent, sur les interrogations susmentionnées.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Heureusement que les quelques éléments que l'on relève qui ne figurent pas dans votre lettre, ne sont pas de grande importance, ce n'est qu'une petite précision qui a été apportée sur un fait car par respect pour les membres du Gouvernement, il serait souhaitable que nous nous en tenions aux questions que nous avons précisément posées sur la base desquelles ils ont préparés des réponses. Mais qu'à cela ne tienne vous n'êtes pas allé hors sujet. La petite précision que vous avez apportée ne devrait pas perturber Monsieur le Ministre d'Etat dans la réponse qu'il a conçue.

C'est ainsi que je m'en vais convier respectueusement, Monsieur le Ministre d'Etat, à venir édifier la Représentation Nationale et à travers elle, donner à l'opinion nationale des éléments de réponse à cette préoccupation. Vous avez la parole Monsieur le Ministre d'Etat.

Lambert-Noël MATHA (Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration) : Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

*Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables députés,*

Dans le cadre des rencontres désormais hebdomadaires instituées par la Représentation nationale en vue de recueillir du Gouvernement des explications et des éclaircissements sur les questions d'actualité, l'Honorable Serge NDONG OBAME a bien voulu nous interpeller, en notre qualité de Ministre de l'Intérieur, en charge des collectivités locales, sur les opérations de déguerpissements des marchés informels menées depuis quelques jours par les autorités de la Commune de Libreville.

Dans ces interrogations, l'Honorable député a souhaité que nous lui apportions des réponses sur trois points précis :

- En premier lieu, il s'est interrogé sur le fait que les autorités municipales aient préféré la voie de la répression plutôt que celle de la pédagogie et sur les mesures d'accompagnement mise en place au profit des commerçants déguerpis ;
- En deuxième lieu, il a soulevé la problématique de la capacité d'accueil des marchés construits dans la Commune de Libreville, en insistant particulièrement sur la situation des femmes commerçantes ;
- En troisième lieu, enfin, il a souhaité avoir des éclaircissements sur le rôle joué par les agents des forces de défense et de sécurité affectés à la Mairie de Libreville, eu égard au fait que c'est le Maire lui-même qui est en première ligne dans ces opérations.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Comme chacun de nous le sait ici, depuis 1996, notre pays s'est résolument engagé dans un processus de décentralisation, par l'adoption de la loi 15/96 du 15 juin 1996 relative à la décentralisation, modifiée et approfondie par le loi n°01/2014 du 14 juin 2015. Un des

grands principes qui sous-tend cette décentralisation est le principe de la libre administration des collectivités locales consacré par notre loi fondamentale.

Selon ce principe, les collectivités locales, c'est-à-dire les mairies et les conseils départementaux, s'administrent librement par des conseils élus, disposent du pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences, gèrent librement leurs personnels et bénéficient des ressources nécessaires à leurs missions.

Dans la mise en œuvre de ce principe de libre administration, le Ministère en charge des collectivités locales n'assume qu'un pouvoir de tutelle, à travers ses représentants locaux que sont les Gouverneurs et les Préfets, c'est-à-dire un contrôle que l'autorité exerce sur la légalité des actes pris par les collectivités locales et qui consiste en la saisine du juge, chaque fois que l'autorité de tutelle estime que ces actes sont irréguliers.

En dehors des actes ayant des implications financières tels que le budget, les autorisations spéciales de virement de crédit, les concessions de service public, les contrats passés par les collectivités locales ou encore les emprunts qui sont soumis à un contrôle préalable, les collectivités locales exécutent librement et de plein droit leurs décisions. Autrement dit, le contrôle que les autorités de tutelle peuvent exercer sur les actes, ne peut l'être qu'une fois ceux-ci ont été adoptés.

Et lorsque de tels actes n'ont pas été formellement adoptés, comme cela est le cas dans situation qui nous intéresse ici aujourd'hui, autant dire qu'un contrôle est impossible à opérer.

Eu égard à ce qui précède, il apparaît que les faits que l'Honorable député a relevés en introduction de sa question et l'ensemble des questionnements que celle-ci soulève, et qui sont légitimes, ne sont, en réalité, pas adressés au bon destinataire.

Rires.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Hier à une heure de grande écoute, sur une chaîne nationale, la chaîne principale, un plateau spécial sur cette question d'actualité a permis aux gestionnaires de l'espace communal, acteurs de cette opération « libérez les trottoirs » de s'exprimer sur les tenants et les aboutissants de celle-ci. Ne pouvant être plus royaliste que le roi, le Ministre de l'Intérieur, ne saurait et ne pourrait en dire mieux ou plus. Je me contenterai donc, pour la bonne information de ceux d'entre nous qui n'ont pas eu l'opportunité de suivre cette grande émission, de revenir brièvement sur ce qui a été dit, sur la base des informations qui m'ont été transmises par les services de la Mairie de Libreville.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

L'opération qui me vaut d'être présent ici devant vous a été lancée par la Mairie de Libreville dans le but de faire libérer les emprises du domaine public communal des occupations anarchiques. Essentiellement concentrée sur les artères principales de notre capitale, cette opération vise quatre objectifs majeurs :

- L'embellissement de la ville et la réappropriation des places et monuments publics ;
- La lutte contre l'exercice illicite de l'activité commerciale ;
- La lutte contre l'insalubrité et les risques qu'elle cause sur la sécurité alimentaire, l'hygiène publique et la santé publique ;
- Le rétablissement de la fluidité de la circulation sur certaines artères.

Il s'agit donc d'une opération salubre dont le bien fondé n'est d'ailleurs ni discuté, ni contesté par l'honorable NDONG

OBAME. Le débat ici ne concerne donc que les modalités de conduite de cette action et c'est le sens des préoccupations qui ont été soulevées.

Pour répondre à la première question dans laquelle l'Honorable député semble faire grief à la Mairie de Libreville d'avoir préféré la voie de la répression à celle de la pédagogie, il est important de porter à votre connaissance que cette opération « libérez les trottoirs » a été précédée d'une campagne de sensibilisation et de mise en demeure des citoyens préalablement identifiés et rattachés à des zones recensés par les mairies d'arrondissements. C'est la suite de cette campagne de sensibilisation qu'il a d'abord été procédé à la saisie des marchandises, conformément aux textes en vigueur.

Je note que l'Honorable député a évoqué ici ces opérations qui ont été menées par le 4^e Maire adjoint en charge de ce volet des marchés.

L'opération en cours constitue donc une nouvelle étape et, surtout, une réponse au refus de certains d'observer le respect de la mesure d'interdiction de l'occupation de l'espace communal.

Je conviens parfaitement avec vous qu'il y a eu sans doute quelques manquements au niveau du plan de communication sociale, qui n'a pas assez mis en perspective l'esprit et le bien-fondé de ces mesures, afin d'obtenir l'adhésion de la population. Je ne manquerai pas, en ma qualité de Ministre de tutelle de veiller à ce que, désormais, de telles opérations soient accompagnées d'une véritable pédagogie.

S'agissant des mesures d'accompagnement, comme vous, je m'en suis inquiété. Mais j'ai noté, avec satisfaction, que la Mairie entend prendre à très court terme, à court terme et à moyen terme des mesures pour permettre à ceux qui ont été touchés par cette opération de trouver un espace pour mener leur activité commerciale. Ces mesures sont, entre autres :

- L'ouverture d'un guichet d'accueil à l'Hôtel de ville dédié aux demandes d'attribution de box et espaces commerciaux ;
- L'attribution des espaces et box disponibles dans les marchés communaux, mixtes et privés, prioritairement aux commerçantes ;
- La gratuité des loyers pour les deux premiers mois et la suppression de l'exigence de l'avance ou caution pour loyer (ce qui a été longuement expliqué hier par le 4^e Maire adjoint) ;
- Le retrait des box en sous location et leur attribution aux demandeurs.

Je dois noter ici que ces box qui sont réservés à nos compatriotes, une fois en leur possession, ils se lancent dans des opérations de sous-location à ceux là qui viennent d'ailleurs.

De même, la Mairie s'est engagée à reprendre le dialogue avec les partenaires propriétaires des marchés privés pour examiner les conditions d'acquisition desdits marchés. Sur le long terme, elle entend reprendre, avec le concours de l'Etat, le programme de construction des marchés pour répondre à la demande.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

S'agissant de la deuxième question qui porte sur la capacité d'accueil des marchés construits dans la Commune, il est à relever que le taux d'occupation des espaces et des box disponibles dans les marchés communaux, mixtes ou privés reste assez faible, selon les informations fournies par les services de la Mairie.

En plus de cela, les espaces et box occupés font l'objet de sous location par les preneurs, qui sont pour la plupart des nationaux et qui préfèrent s'installer ou ériger leurs étales sur le domaine public ou encore aux abords de voiries réputés rentables du fait du comportement quelque

peu incivique des usagers de la route. Chacun le sait et chacun peut le voir, il est loisible pour les gabonais de s'arrêter au bord de la route, baisser une vitre et effectuer un achat, que de s'arrêter et aller à l'intérieur. Ces comportements inciviques sont également à l'origine de ces marchés informels.

S'agissant enfin de la troisième question, dans laquelle l'Honorable NDONG OBAME s'interroge sur le rôle des forces de l'ordre, Police et Gendarmerie, et sur le bien-fondé de la présence physique du Mairie de Libreville lors des opérations, je voudrais simplement dire que la mission dévolue aux forces de l'ordre est des plus classique et traditionnelle. Elles doivent assurer la sécurisation des opérations et, éventuellement, constater des faits pouvant être assimilés à des infractions liées à la dégradation de l'environnement, à la destruction des biens publics, entendu que les actes relevés peuvent avoir un caractère délictuel ou relever des infractions de simple police.

Quant à la présence personnelle du Maire, elle est sans doute liée à la volonté de ce dernier d'assumer pleinement et personnellement la responsabilité des opérations qui entrent dans ses pouvoirs de police administrative, mais aussi de veiller à ce que ces opérations ne deviennent pas une de ces malheureuses occasions au cours desquelles certains font preuve d'abus de pouvoir et d'autorité, lorsqu'ils ne se livrent pas à du racket comme l'a souligné tout à l'heure l'Honorable député.

Voilà donc, Monsieur le Président, Honorables députés, les quelques réponses qu'il me semblait nécessaire d'apporter aux interrogations formulées par votre collègue. Je voudrais simplement vous rassurer que dans le cadre des missions régaliennes qui sont les nôtres, nous avons la responsabilité de nous assurer du bon fonctionnement des collectivités locales, mais surtout que les bureaux des conseils exercent ou remplissent les missions qu'on attend d'eux pour le bien-

être des populations, des citoyens habitant les espaces communaux.

Néanmoins, notre responsabilité ne saurait être analysée ou comprise comme nous autorisant à brider les compétences de celle-ci. D'ailleurs, comme je n'ai eu de cesse de le rappeler lors de la tournée d'installation des membres des bureaux des conseils locaux, l'objectif poursuivi par le Gouvernement, sous l'autorité du Premier Ministre et conformément aux très hautes instructions de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, est celui de garantir aux collectivités locales leur véritable autonomie à travers le transfert effectif des compétences et la nécessité de les laisser agir librement dans le respect des lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la question de la gestion des ordures ménagères et de la garantie de la tranquillité et de la salubrité publique de leurs administrés.

Mais elle est aussi et surtout, la mise en œuvre du programme pour lequel les Maires ont été élus y compris le Maire de la commune de Libreville. C'est donc un acte qui a été posé en toute responsabilité par le Maire et pour lequel je ne doute pas qu'il soit particulièrement prêt à répondre tant juridiquement que politiquement. Sauf violation de la loi, le Gouvernement ne saurait donc juger de l'opportunité des décisions prises et des actions menées par les autorités de la Commune de Libreville comme les autres membres des bureaux des conseils locaux, au risque de courir la critique sur le non-respect de la décentralisation.

Cela étant dit, même si nous devons nous préoccuper de la situation de ces compatriotes, nous ne devons pas non plus ignorer les désagréments que ces marchés informels et spontanés causent aux autres compatriotes. Il ne serait pas responsable de notre part de plaider pour le maintien de cette situation qui pose des problèmes d'insalubrité, de sécurité et d'hygiène publique.

Comme le disait un ancien Ministre de l'Intérieur, l'Assemblée Nationale a le privilège d'en rencontrer plus d'un, mais celui-là continue de s'occuper des affaires de la cité en dehors de cet hémicycle. Il disait : à force d'arrondir les angles, on aboutit à des cercles. J'ajouterai, à la quadrature du cercle, si on ne se résout pas à agir enfin, à passer enfin à l'action, il est temps que nous mettions fin à cette sorte d'anarchie qui semble avoir droit de citer dans notre capitale. Ceci est également valable dans le cadre de l'Urbanisme et de l'habitat.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler aux uns et aux autres, notamment à ceux d'entre vous qui sont aussi des élus locaux, qu'ils ont également le devoir et la responsabilité de contrôler et de canaliser les actions menées par les collectivités locales dans le cadre des conseils municipaux et départementaux.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

La procédure que nous avons arrêté et qui a été appliquée la dernière fois consiste à accorder la parole à l'auteur de la question, après la première intervention du Membre du Gouvernement. Alors, je m'en vais repasser la parole à mon jeune collègue, Serge NDONG OBAME.

Vous avez la parole, cher collègue.

Serge NDONG OBAME (Président du Groupe parlementaire Rassemblement pour la Restauration des Valeurs) : Monsieur le Président, c'est véritablement un bel exercice auquel nous nous lançons entre le Gouvernement et les députés que nous sommes.

Lorsque Monsieur le Ministre d'Etat dit qu'il n'est pas le « bon destinataire » aux questions que le député que je suis ai posées,

je me demande à qui devrait-on nous adresser face à cette situation ? Et je voudrais faire un léger constat, puisque nous sommes au deuxième exercice, je constate que notre Ministre d'Etat a toujours eu cette élégance de se dédouaner à chaque fois qu'il est interpellé lorsqu'il s'agit des questions qui regardent son département ministériel. La réaction des députés, tout à l'heure, lorsqu'il a dit qu'il n'était pas le « bon destinataire » en dit long. Je ne vais pas revenir là-dessus.

Monsieur le Président, toutefois, pour répondre si je suis satisfait aux éléments de réponse apportés par Monsieur le Ministre d'Etat, je le serais lorsque maman EDIMA Rachel et toutes les autres femmes commerçantes que j'ai rencontrées hier au marché d'Ambowé en larmes, auront repris leurs activités sur le nouvel espace commercial qui leur a été promis par la municipalité.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous avons écouté vos éléments de réponse, l'opinion également. Et je voudrais rappeler à tous que nous avons reçu ici, au Palais Léon MBA, le 28 avril 2019, le plaidoyer de la Première Dame Madame Sylvia BONGO ONDIMBA contre les violences faites aux femmes. Tout le monde s'en rappelle. Nous pensons à juste titre que détruire avec brutalité les marchandises de nos mamans, de nos sœurs qui sont pour la plus part des veuves, des célibataires, des jeunes filles-mères, constituent des violences faites aux femmes.

Brouhaha.

Alors que nous venons de célébrer la fête des mères. Monsieur le Ministre d'Etat, je terminerai mon propos en disant qu'il est plus que nécessaire de privilégier le dialogue, la concertation pour maintenir la paix sociale dans notre pays.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Est-ce qu'à la suite de cette brève intervention de notre collègue, Monsieur le Ministre d'Etat voudrait reprendre la parole ? Laissons-leur le temps de se concerter.

Je me demande s'il n'y a pas un micro ouvert quelque part ? Non ? Parce qu'il y a un collègue qu'on entend un peu trop.

Alors, je reprends ma question. Est-ce qu'à la suite de cette brève intervention de notre collègue, monsieur le Ministre d'Etat voudrait reprendre la parole ? Si oui, vous l'avez.

Lambert-Noël MATHA (Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de l'Administration du territoire, des Collectivités locales, de la Décentralisation, chargé de la Citoyenneté et de l'Immigration) : Merci, monsieur le Président.

La question qui m'a valu d'être devant vous cet après midi, concerne l'occupation illégale de l'espace communal. Je voudrais dire que personne ici n'a le monopole de la compassion.

Brouhaha !!!

Nous sommes tous des citoyens de ce pays et chacun de nous, le Gouvernement en premier, soutient les actions qui sont menées par la Première Dame du Gabon, Madame Sylvia BONGO ONDIMBA. Je vais donc éviter que ne soit cultivée ici cette équivoque. Le viol de la loi est aussi une violence qui est faite à la société. Je voulais le dire afin que nul n'en ignore.

Le Ministre en disant qu'il n'était pas le « bon destinataire », ne s'est pas dérobé, il a répondu aux questions soulevées par l'Honorable député et a précisé en sa qualité de Ministre de tutelle sauf si on devrait conclure que l'Assemblée Nationale souhaiterait qu'on mette un terme au processus de décentralisation et que le Gouvernement reprenne les prérogatives qui ont été attribuées aux collectivités locales.

Je vous remercie.

Le Président : Bien merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, je pense que si nous avons imaginé que le débat ou la discussion autour de cette première préoccupation se déroulerait de cette manière, nous nous serions peut-être limités à l'expression de cette seule préoccupation. Il y a entre contradiction, interrogation et insinuation, beaucoup de choses à dire, mais nous avons arrêté une procédure, deux intervenants et cela s'arrête-là. Le collègue a évoqué le dédouanement qui serait devenu une habitude, puisque c'est ce qu'il nous dit et les questions afférentes à la décentralisation, sont des questions de fond, cela mérite des débats. Nous nous adresserons à Monsieur le Premier Ministre ultérieurement pour que les choses soient claires, afin de savoir qui est responsable de quoi ? Qui est l'interlocuteur de la population, qui est l'interlocuteur de l'Assemblée Nationale ?

Merci.

Nous allons passer à la deuxième préoccupation, celle-ci provient de **l'Honorable Anatole TSIOUKACKA**, député du 2^e siège du département de Mulundu-Larstoursville, dans la province de l'Ogooué Lolo, elle s'adresse à **Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation civique** et elle porte sur **l'avancement des concertations avec les partenaires sociaux sur la réforme des modalités d'attribution de bourses d'études**.

Cher collègue Anatole, si vous êtes dans la salle, je vous invite à avancer.

Vous avez la parole.

Anatole TSIOUKACKA (Député du 2^e siège du département de Mulundu) : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Respectables députés, chers collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation civique,

Le Conseil des Ministres, en sa séance du 29 mars 2019, avait adopté un projet de texte qui tendait à modifier le décret n°0404/PR/MENESTFRSCJS du 26 septembre 2012 fixant les conditions d'attribution, de transfert et de suspension de bourses d'études en République Gabonaise. L'objectif ainsi poursuivi par le Gouvernement était, je cite : « *d'adapter les conditions d'attribution de bourses d'étude aux évolutions économiques actuelles* », fin de citation.

Les dispositions dudit projet de texte fixaient notamment deux conditions à remplir pour prétendre bénéficier désormais d'une bourse d'études :

- Obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 à l'examen du Baccalauréat, d'une part ;
- Etre âgé de 19 ans au plus, à la date de la demande, d'autre part.

L'onde de choc qui a suivi l'annonce de ces mesures a été perçue sur l'ensemble du territoire national avec, partout, de vives tensions desquelles auraient pu résulter des conséquences incalculables si les mesures envisagées n'avaient pas été suspendues.

Nous savons que le principe des concertations avec l'ensemble des partenaires sociaux et les associations des parents

d'élèves avaient été retenu dans le but de trouver des solutions justes et durables aux conditions d'attribution des bourses dans notre pays.

- Monsieur le Ministre d'Etat, pouvez-vous, situer la Représentation nationale sur les avancées enregistrées dans ces concertations ?
- Pouvez-vous rassurer les gabonaises et les gabonais sur un déroulement serein et apaisé des examens de cette fin d'année qui débiteront dans les prochaines semaines ?
- Pouvons-nous espérer, Monsieur le Ministre d'Etat, que la prochaine rentrée de l'année scolaire 2019-2020 débitera dans un climat de confiance et apaisé, sachant que par ailleurs, de très nombreux compatriotes enseignants qui exercent leur noble métier depuis plusieurs années sans que leurs situations administratives n'aient été régularisées, menacent aujourd'hui de la perturber très fortement ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Je vais tout de suite inviter Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre d'Etat.

Michel MENGA M'ESSONE (Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale chargé de la Formation civique) : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Honorables députés,

Mesdames et messieurs,

Monsieur le Président, vous me permettez de m'acquitter d'un devoir qui me paraît important avant d'apporter des éléments de réponse aux interrogations légitimes de notre compatriote, pour vous remercier de m'avoir donné l'occasion de venir m'exprimer au nom du Gouvernement, au nom du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur cette question sensible de la politique de l'octroi de bourses dans notre pays.

Je me réjouis d'autant plus que lorsqu'on écoute les uns et les autres, on s'aperçoit que nous sommes en plein dans l'incompréhension, dans les procès d'intentions, parce que la communication n'est peut-être pas à la hauteur de ce que nous voulons atteindre comme objectif. C'est donc l'occasion que vous nous donnez de pouvoir nous adresser à la Représentation nationale afin que cette Représentation, par le biais des députés que vous êtes, vous puissiez emboîter le pas pour procéder aux explications de ce que le Gouvernement voudrait faire afin que cela soit compris par les uns et les autres et que nous mettions fin aux intentions et aux incompréhensions. Pour cela, je voudrais donc commencer par dire et rappeler ce que c'est que la bourse de l'Etat, ce n'est pas une école, mais je rappelle

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Nous savons tous que la bourse c'est une aide sociale que l'Etat consent pour l'attribuer à une certaine catégorie de gens, notamment, ceux qui sont les plus démunies. Comme toute aide sociale, elle n'est pas adressée à tout le monde.

Brouhaha !!!

S'il vous plaît ! Quand je dis cela, je voudrais enchaîner pour dire que dans notre pays, il est très difficile de procéder à une

classification des citoyens, parce que très souvent nous faisons la confusion entre les fonctions que les uns et les autres exercent et ce qu'ils sont réellement. C'est un exercice auquel on s'est attelé ici dans ce pays et je parle sous le contrôle de nous tous, pour savoir dans quelle catégorie classer qui ? Est-ce qu'il est juste de classer quelqu'un sur la base des fonctions qui sont circonstancielles ou pas ? Cette question est lancinante, personne n'a jamais trouvé jusqu'à présent de réponse véritable, au point que pour ce qui concerne la bourse, même si c'est une aide sociale qui est adressée à une certaine catégorie, l'Etat la donne à tous les enfants du Gabon. C'est le principe. Et pour mener cette politique, il faut bien qu'il y ait un encadrement juridique. Il faut bien normer en la matière. C'est le premier objectif qui est poursuivi, parce que nous ne pouvons pas exercer et vous le comprenez parfaitement, j'en suis sûr, une politique sur un domaine aussi sensible, si nous n'avons pas un cadre juridique à l'intérieur duquel nous devrions évoluer.

Le deuxième objectif de la bourse qui a fait l'objet du décret et je voudrais dire ici que ce décret ne concerne pas tous les élèves qui sont dans nos établissements. Ce décret concerne les élèves qui vont, veulent faire les études dans les filières de l'enseignement général et c'est ceux-là qui sont concernés. Ceux qui sont dans les filières techniques et professionnelles, leur décret va venir, il n'est pas encore publié. C'est une autre catégorie, pourquoi ? Parce que le Gouvernement a constaté et, je suis sûr que chacun de nous le constate, que nos compatriotes font des études dans les domaines qui n'ont pas forcément une emprise avec l'économie du pays. Et le plus souvent, on s'aperçoit qu'au fil des années, notre système éducatif est un fabriquant de beaucoup de compatriotes qui ne trouvent pas d'emplois. Alors que parallèlement, dans notre pays nous avons des besoins qui correspondent à notre tissu économique dont nous avons besoin mais qui n'existent pas ou qui existent en nombre très limité. C'est pour cela que le Gouvernement sur l'impulsion du Premier Ministre et sur

instruction du Président de la République, veut, n'est-ce pas, inciter les jeunes gabonais et les jeunes gabonaises à faire des études techniques et professionnelles, en leur disant que dans le cadre de votre liberté, vous pouvez aller faire des études que vous voulez mais l'Etat gabonais a le droit de fixer un cap, de fixer une direction, pour dire nous gérons le pays, nous gérons l'économie du pays, nous gérons la vie des citoyens, voilà les secteurs vers lesquels nous souhaitons que les jeunes gabonais s'orientent et fassent leurs études. C'est cela la logique qui soutient les deux décrets en question, pour soutenir politiquement du point de vue des bourses cette idée, ce principe, cette vocation, cette orientation. C'est de cela dont il s'agit. Pour revenir au texte en question. Bien sûr, pour normer, il faut bien qu'il y ait des critères. Le critère qui a été pris et je voudrais dire ici que ce critère, contrairement à ce qui est établi dans certains milieux, ces éléments n'ont pas été pris au pif. Parce que c'est ce que les gens disent, que nous avons pris la décision sans avoir pris la précaution de regarder ce qui se passe dans notre système éducatif aujourd'hui, dans la situation où il se trouve. Si nous regardons tous, autant que nous sommes, nous prenons l'aspect Baccalauréat, vous constaterez que ceux qui ont le Baccalauréat aujourd'hui et on pourra le vérifier encore dans quelques jours, c'est la tranche d'âge moyen qui se situe entre 17 et 20 ans. Ce sont ceux-là qui ont la palme d'or et qui sont le plus souvent admis au Baccalauréat. C'est la réalité dans le système éducatif actuel. C'est une donnée. Quand la loi se fait, elle vise la majorité, il n'y a aucune loi au monde qui peut prétendre toucher tout le monde. Sinon on ne fait pas la loi. Si c'est pour tout le monde, on n'a pas besoin de normer. Tout le monde prend et on avance, mais si on veut normer, cela veut dire qu'il faut fixer des critères. On peut en discuter. Ce critère d'âge n'a pas été pris au hasard, c'est 19 ans. Je voudrais rajouter que ce texte n'est pas ex nihilo. Il s'inscrit dans le cadre d'un processus qui a été amorcé à l'occasion des états généraux. Dans ce pays, il y a eu en 2010, des états généraux de

l'Education et de la formation qui ont établi un constat sévère de la situation de notre système éducatif et lorsque ces états généraux se sont réunis, la conclusion de ces états généraux, c'est qu'il faut bâtir une nouvelle école. Cette nouvelle école qui a été dessinée par les états généraux comporte pour ce qui concerne le secondaire : le pré-primaire, le primaire et le secondaire. Trois niveaux.

On entre au pré-primaire dans notre pays à 3 ans. On va à la petite section 3 ans, moyenne section 4 ans et la grande section 5 ans. C'est au terme de la grande section qu'on entre au primaire à 5 ans- 6ans. Lorsqu'on commence le primaire aujourd'hui à l'issue des modifications qu'il y a eu, il n'y a que 5 années. La cinquième année qui correspond à ce qu'on appelait à l'époque le CM2. Vous faites 5 ans au primaire, donc 6 ans plus 5 ans, cela donne 11 ans. Quand on entre en 6^e, on a 11-12 ans. On entre au secondaire. Le secondaire comporte deux niveaux : le collège et le lycée. Le collège dure 4 ans et le lycée 3 ans. Si on ajoute à ces 11 ans les 7 ans, on arrive en terminale à 18 ans, sans redoublement, on est bien d'accord. C'est l'école qui a été bâtie par les états généraux, mais je dois dire que les états généraux, il faut bien qu'on le reconnaisse, que nous tous, j'allais dire la communauté nationale a participé bel et bien à ces états généraux. Que cette école a été bâtie par l'ensemble des composantes de l'éducation à cette occasion. Certains y étaient et d'autres n'y étaient pas. Mais le principe c'est que la participation à ces états généraux était collective. Sur la base de cet élément, quand on regarde 19 ans, on se rend compte....

Interruption du Président de l'Assemblée Nationale.

Le Président : Monsieur le Ministre d'Etat, je m'en excuse mais si nous continuons dans la lancée des explications que vous êtes entrain de donner aux partenaires sociaux, avec lesquels vous vous concertez en ce moment, il y a des chances que vos collègues passent au-delà de 20 heures aujourd'hui. En

fait, vous avez totalement raison. Nous aurions pu comprendre que la préoccupation d'aujourd'hui c'est d'expliquer les mesures. Mais ce n'est pas l'option qu'a prise notre collègue.

Notre collègue, tout en sachant qu'il y a des mesures qui engendrent les débats qu'il y a et que vous maîtrisez parfaitement et que vous pouvez nous expliquer. Mais, ce que je retiens dans le questionnement du collègue tient compte des concertations actuelles et c'est de dire est-ce que ces concertations évoluent bien ? Où en êtes-vous ? Est-ce que vous nous assurez de leur bonne fin ? Est-ce que les examens vont se dérouler dans de bonnes conditions ? Est-ce que la rentrée prochaine se déroulera convenablement ?

Brouhaha !!!!!

(Applaudissements)

Michel MENGA M'ESSONE : Très bien

Le Président : Maintenant, il n'est pas exclu que si le Ministre d'Etat veut se faire auditionner sur les mesures et donc le sollicite. La loi et le règlement vous y autorise. Vous prenez vos dispositions et tout ce qui intéresse le peuple, nous concerne. Donc nous pourrions vous écouter. Mais aujourd'hui, compte tenu de la multitude de questions, nous souhaitons que vous répondiez comme l'exige la loi aux questionnements du collègue et ensuite on pourra revenir sur le reste.

Merci bien, monsieur le Ministre.

Reprise de la parole par le Ministre d'Etat.

Michel MENGA M'ESSONE : Merci, monsieur le Président.

Je vais tenter de m'y atteler, mais je pensais que l'introduction en question était importante pour bien comprendre la mesure qui sous-tend, je vais m'y soumettre.

Nous avons donc, au terme de l'incompréhension qui a été la résultante de la prise du décret sur instruction du Premier

Ministre, nous avons entrepris de travailler, de nous concerter avec les compatriotes qui sont, soit :

- des syndicalistes ;
- des parents d'élèves ;
- des élèves eux-mêmes.

Nous avons donc tenus des réunions qui évoluent relativement bien. Nous sommes en démocratie bien-sûr, c'est vrai qu'il y a, et c'est pour cela d'ailleurs que j'ai fait l'introduction là, des gens qui sont syndiqués, des syndicalistes qui ne comprennent pas la chose au même niveau et au même titre que nous. Il y en a qui traînent les pieds. La majorité des syndicats, les associations des parents d'élèves sont bel et bien partie prenante dans l'organisation que nous avons mise en place et qui jusqu'à présent, fonctionne bien. Il ya deux jours, nous avons adopté la lettre de mission, nous avons adopté la coordination et nous allons commencer le travail dès la semaine prochaine. Nous irons dans les établissements de façon à aller vérifier ce que nous avons dit dans les textes, qui des syndicats ou du Gouvernement a raison, parce que nous irons vérifier sur l'ensemble du territoire pour avoir l'âge moyen des élèves qui sont au lycée, c'est-à-dire de la seconde en terminale, de façon à ce que les choses soient claires, pour que chacun sache de quoi il s'agit. Mais c'est un exercice qui nécessitera quelques temps et nous sommes entrain de nous y atteler. Pour répondre à la question qui a été posée, cela se déroule assez-bien, jusqu'à présent et les commissions sont mises en place.

Maintenant pour répondre aux deux volets qui sont sous-jacents à l'interrogation de l'honorable député. Est-ce que les examens vont se dérouler normalement ?

Je dois vous dire que de notre point de vue, nous pouvons dire qu'il n'y a jusqu'à ce jour aucun élément qui puisse empêcher que les examens ne se déroulent normalement.

Nous sommes à pied d'œuvre et entrain de finaliser tout le reste, les examens comme toutes les années normalement devraient bien se passer. Mais nous ne sommes pas des devins, parce que nous savons bien qu'il y a des injonctions de toute nature dans toute action que nous développons de façon à poser des entraves. Hormis ces entraves éventuelles, nous nous organisons comme d'habitude. On essaye de minimiser les risques qui peuvent venir perturber l'organisation des examens et cela se met en place progressivement pour que les examens aient lieu.

Est-ce que la rentrée des classes se passera bien ? Ceci d'autant plus que selon ce qu'a dit l'honorable député, il y a des enseignants qui travaillent depuis 2014 et qui ne sont pas intégrés. Ce dossier également nous l'avons pris à bras le corps depuis que nous sommes là. Cela fait quatre mois que nous sommes en fonction. Il y en a 1600 dossiers et nous avons reçu du Premier Ministre des instructions, sur la base de la décision que Monsieur le Président de la République et lui ont prise d'intégrer ces compatriotes qui travaillent depuis 2014. Il faut les intégrer. La décision est prise et c'est acté. Mais cette décision qu'ils ont prise a été assortie d'une exigence, celle de vérifier ces dossiers et ils ont eu raison, parce que depuis que nous avons commencé la vérification de ces dossiers, nous avons démantelé, pour ce qui concerne la province de l'Estuaire par laquelle nous avons commencé et Madame le Ministre déléguée était dans le Woleu-Ntem la semaine dernière, nous avons constaté que pour l'Estuaire parmi les 500 et quelques dossiers qui font partie des 1600, qui nous ont été soumis, nous avons découvert 160 dossiers qui sont faux. Ils sont tout sauf des enseignants et vous savez bien pourquoi. Ces dossiers ont été introduits et c'est la raison pour laquelle le Premier Ministre nous a demandé de les vérifier de façon à ce que le dossier, lorsqu'on le transmettra au Ministère des Finances, qu'il ne souffre d'aucune contestation.

Nous avons fini avec la Province de l'Estuaire, nous avons transmis les dossiers examinés au Ministère de la Fonction publique et nous poursuivons. Sur cet aspect de la question, nous estimons que si l'opération que nous avons entreprise se déroule comme nous le pensons, il n'y a aucune raison que la rentrée soit perturbée sur le fait que les dossiers ne sont pas traités. Il le sera. Les instructions sont données et le dispositif est mis en place pour que ces dossiers soient traités avec efficacité et célérité.

Monsieur le Président, voilà la réponse que je peux donner aux interrogations de l'honorable député.

Merci.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le ministre d'Etat, alors vous voyez, pour répondre à la question, vous avez pris 5 minutes et pour l'introduction, 30 minutes étaient déjà consommées.

Je m'en vais passer la parole à notre collègue, précisément sur sa réaction au cas où il en aurait une.

Vous avez la parole, cher collègue.

Anatole TSIUKACKA : Merci, monsieur le Président.

Monsieur le Président, nous voulons dans un premier temps, remercier monsieur le Ministre d'Etat qui nous a donné un certain nombre d'informations sur le fonctionnement de notre système éducatif, mais vous l'avez si bien relevé, monsieur le Président, ce n'était pas l'objet de notre questionnement.

Nous retenons globalement qu'en ce qui concerne l'avancée des négociations, nous nous tenons que la lettre de mission a été adoptée. C'est ce que nous a dit monsieur le Ministre d'Etat. Certaines associations et certains syndicats participent déjà aux

travaux, mais si nous comprenons bien, il ne s'agit pas de l'ensemble des acteurs qui évoluent dans le secteur de l'Education Nationale. J'irai même plus loin, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, puisque nous voulons rappeler à monsieur le Ministre d'Etat, que le 14 avril dernier, au cours de la réunion qui consacrait le début des négociations au lycée Léon MBA, il y a des syndicats qui ont claqué la porte et à ce jour, ces syndicats n'ont pas repris les travaux. Mais nous savons aussi que quand on parle des questions d'Education et de formation, nous voulons dire qu'il y a un nombre de syndicats. Je vois particulièrement un qui aujourd'hui a déposé un préavis de grève sur la table du Gouvernement. Je crois même qu'au moment où nous parlons, il y a un syndicat qui tient une Assemblée générale à ce sujet. Nous restons donc, monsieur le Président, assez inquiets. Les explications qui nous ont été données par monsieur le Ministre d'Etat à ce sujet ne nous ont pas totalement convaincus. Nous voulons dire aussi, monsieur le Président, que nous avons relevé la volonté manifeste du Gouvernement dans le souci de régulariser assez rapidement la situation administrative de 1600 de nos compatriotes qui sont pour la plupart des jeunes sortis de nos grandes écoles. Je parle, monsieur le Ministre d'Etat, des vrais dossiers, des bons dossiers. Ils sont sortis de l'ENS, de l'ENSET et de l'ENI. Ils travaillent depuis 2014 et ils sont considérés jusqu'à ce jour comme des stagiaires. Ils travaillent à Libreville, à Port-Gentil, mais aussi à Matsatsa, à Popa, à Nzénzélé et certains occupent des responsabilités. Certains sont directeurs d'école, d'autres sont chefs de département. Je connais même un qui, ici à Libreville, est Directeur de la formation continue. Ces jeunes, depuis 2014, perçoivent pour ceux qui sont en A1, 290.000 FCFA, monsieur le Ministre d'Etat. Ils perçoivent depuis 2014 pour ceux de A2, 240.000 FCFA et ceux qui sont directeurs d'école, je crois qu'ils sont à 180.000 FCFA.

Je voudrais simplement vous donner l'information suivante. Cette situation

atypique dans laquelle ils sont n'est pas prévue par les textes, parce que la loi n°1/2005, que dit-elle au sujet du recrutement et de l'intégration dans la Fonction publique ? Combien de temps dure la période de stage ? Cela fait 6 à 7 ans. Est-ce qu'on avait besoin, monsieur le Ministre d'Etat, aujourd'hui seulement de regarder la situation de ces jeunes compatriotes ? Ce qui nous frappe le plus, monsieur le Président, ce qui est plus grave, c'est que ces jeunes, parce qu'ils ont une situation atypique, comme je le disais, n'ont pas de numéro matricule définitif. Ils ne peuvent pas être immatriculés à la CNAMGS. Pour la plupart donc, ils ne bénéficient pas de l'assurance maladie, ni eux-mêmes, ni leurs ayants droits. Vous savez aussi, monsieur le Ministre d'Etat, que ces jeunes qui travaillent depuis 2014, ne peuvent pas à ce jour, ne serait-ce que contracter un emprunt bancaire, pour assurer un quelconque investissement. Ils ne le peuvent pas parce qu'ils ont une situation atypique.

Monsieur le Président, sur cette question, nous voulons dire que nous ne sommes pas également rassurés par les informations qui nous ont été données, pour peu que la régularisation de ces situations administratives n'intervienne pas rapidement. Quid de la rentrée académique prochaine ? La problématique donc demeure.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Merci, cher collègue.

Je crois que nous aurions gagné si vous aviez intégré l'essentiel de ces préoccupations dans votre question initiale. Qu'à cela ne tienne, c'est venu affirmer une chose, c'est de savoir que notre collègue n'a pas été satisfait par les réponses que vous avez apportées, monsieur le Ministre d'Etat.

Une fois de plus, vous avez la parole.

Michel MENGA M'ESSONE : Merci, monsieur le Président.

J'ai écouté comme tous les autres qui sont là, la réaction de l'honorable député. Je voudrais dire qu'en ce qui concerne le dossier des présalaires, c'est comme cela qu'on les appelle, nous avons entamé, sur la base des instructions fermes et de la décision du Président de la République et du Premier Ministre, d'intégrer le plus rapidement possible ces compatriotes. C'est acté. Ce qu'il y a c'est que le Premier Ministre, c'est le Chef d'orchestre et nous, nous sommes les musiciens. Quand un Chef d'orchestre bat la cadence, chaque musicien doit régler son instrument pour sortir le son qu'il veut entendre et que le peuple veut entendre.

Nous avons l'instrument, la décision est prise, nous réglons l'instrument pour que le son sorte. C'est tout simplement cela et nous sommes donc entrain de faire cette exercice pour qu'on ne produise pas un son que ni le Premier Ministre, ni le peuple, ni encore moins les concernés ne veulent entendre. C'est de cela dont il est question. Maintenant, si on veut qu'on produise n'importe quel son, soyons sûrs que nous n'allons pas obtenir le son que nous voulons entendre et nous voulons l'éviter. C'est cela la démarche dans laquelle nous nous sommes inscrits pour ce qui concerne uniquement ce dossier.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est qu'il faut que nous positivions. Je ne donne pas de leçon à qui que ce soit. Nous devons positiver, nous sommes tous des gabonais autant que nous sommes là. Tous, ce qui change ce sont des positions circonstancielle que nous avons les uns et les autres, mais nous sommes tous des gabonais.

Aujourd'hui, je suis Ministre de l'Education Nationale, ce n'est pas moi qui l'ai été hier et ce n'est pas moi qui le serais demain. A partir donc de ce moment-là, nous devons savoir qu'il vaut mieux positiver. Ce que nous devons privilégier c'est qu'il y a un problème qui est posé. Mettons « les bouchers doubles » pour le régler et le plus rapidement possible. Tout ce que vous avez

dit est exact, mais si nous nous engageons dans cette perspective, on peut continuer et rester ici des journées. Nous proposons de regarder devant nous de façon à régler les problèmes qui se posent et les régler définitivement, avec le maximum d'efficacité.

Et cela, je le dis, et vous me permettez, monsieur le Président, de rappeler cet aspect de la question. Je le dis parce que je connais la personne concernée. C'est à l'ancien Directeur général de l'ENA que je m'adresse, il sait bien de quoi je parle. De grâce, positivons et parlons des choses concrètement de façon à construire et c'est dans cette perspective que nous nous situons uniquement.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : Monsieur le Ministre d'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Premier ministre, je crois que nous nous comprenons tous. Il convient de reconnaître que la position qui est celle de député de servir de porte-voix, aux sans-voix n'est pas aisée. Autrement dit en vous adressant à l'ancien Directeur général de l'ENA, enseignant comme vous, il peut vous comprendre, mais ce qui nous importe c'est que les intéressés, la population, le peuple, comprennent, parce que si eux ne nous comprennent pas, une entente entre le Gouvernement et le Parlementaire peut-être une entente de façade et le feu couverait toujours sous les cendres. C'est pour cela qu'il est important que nous nous évertuons tous à faire comprendre aux intéressés, donc à la population.

Je crois que nous nous comprenons parfaitement, mais le plus difficile c'est de nous faire comprendre par les intéressés, par la population et nous nous évertuons à le faire.

Cela dit, nous allons donc rappeler notre collègue Anatole TSIUKACKA, pour une fois de plus à s'adresser à Monsieur le

Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique.

Vous avez la parole, cher collègue.

Anatole Tsioukacka (Député du 2^e siège département de Mulundu) : Merci, monsieur le Président, de me redonner la parole.

Excellence monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Respectables députés, chers collègues.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Il y a quelques années, et pour insuffisance de place d'accueil, notamment dans les établissements secondaires publics, de nombreux élèves admis en classe de 6^{ème} avaient été orientés par les services du Ministère de l'Education Nationale dans plusieurs établissements privés notamment ceux de la capitale.

L'Etat s'était ainsi engagé à payer à ses différents établissements privés et pour chacun de ces élèves, les frais d'inscription y relatifs.

A ce jour, il semblerait que la totalité de ces frais n'aient pas été payés par l'Etat, contrairement aux engagements par lui pris auprès des établissements privés concernés.

En cette fin d'année, plusieurs établissements exigeraient aux parents de s'acquitter eux-mêmes des sommes dues au risque de voir leurs enfants ne plus être reçus dans les salles de classe et ne plus participer, pour certains d'entre eux, aux examens de fin d'année.

- Pouvez-vous, Monsieur le Ministre d'Etat, édifier la Représentation Nationale sur cette situation très gênante pour les parents qui n'avaient jamais souhaité de voir leurs enfants être inscrits dans ces établissements du secteur privé ?
- Que compte faire à présent le Gouvernement de la République pour trouver une solution idoine à cette question qui embarrasse à la fois les élèves, leurs parents ainsi que les chefs d'établissements privés concernés ?

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue. J'espère que vous y avez intégré tous les aspects de votre préoccupation pour éviter que votre deuxième passage ne soit plus long que l'introduction.

Alors, monsieur le Ministre d'Etat, puisque nous avons le bonheur de vous réécouter, je vous invite, en sachant que cette fois nous ne passerons plus trente minutes sur l'introduction.

Michel MENGA M'ESSONE (Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique) : Merci beaucoup, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Honorables députés, je voudrais vous remercier encore une fois, de me donner l'occasion de parler des choses qui concernent l'Education Nationale, mais monsieur le Président, sur ce dossier là, si je me mets à répondre à cette question, je vais prendre du temps, parce que de quoi s'agit-il ? On ne peut pas parler de quelque chose si on ne la connaît pas. La dette dont vous

parlez, elle s'élève à combien, puisque vous vous êtes intéressé à ce dossier là ?

Si je dois répondre à la question qui est posée, il faut que je vous dise quelle est la structure de cette dette là, à combien elle s'élève et à qui on doit, parce que pour la gouverner des uns et des autres et ça prend nécessairement du temps. Pour donc éviter cela...si vous avez le temps cette fois, vous m'accordez quelques minutes pour expliquer la structure de cette dette là, de façon à ce que les uns et les autres comprennent peut-être pourquoi de la situation, du constat que nous faisons ; parce que c'est indispensable de le faire pour la compréhension du dossier.

Le Président : Monsieur le Ministre d'Etat, dès lors que vous restez collé à la question, à la lettre et à l'esprit de la question, vous avez le droit de faire votre développement. S'il vous plait.

Michel MENGA M'ESSONE : Très bien.

Monsieur le Président, la dette en question, elle concerne 57 établissements avec lesquels nous traitons pour les raisons que vous connaissez. Je n'ai pas besoin de les développer, parce que chacun de nous sait pourquoi nous sommes obligés de traiter avec les établissements privés qui sont de deux ordres : les établissements privés confessionnels et les établissements privés laïcs. Nous traitons donc avec ces établissements là qui sont 57. Dans les 57, nous envoyons nos élèves là-bas. Lorsque nous les envoyons là-bas, en principe, selon les textes en vigueur dans notre pays, les élèves qui sont envoyés dans ces établissements sont considérés comme les élèves qui restent dans le public, puisque l'enseignement est, selon la loi, gratuit pour ceux qui vont dans le public.

Donc, quand l'Etat, nous le Ministère, le Gouvernement nous envoyons les enfants dans le privé, ces enfants là sont considérés comme tous les autres enfants qui sont restés dans le public. En principe, les parents ne doivent pas payer, parce que c'est l'Etat qui doit assumer la charge. C'est ça la dette en question. Puisqu'il y a plusieurs années, deux ou trois, je crois les deux dernières années, effectivement, il y a eu des retards de paiement, parce que l'inscription budgétaire, et je parle sous le contrôle, ce n'est pas moi qui devrais dire cela, parce que vous savez bien que ce n'est pas nous qui gérons l'argent. Nous nous faisons de la formation, de la pédagogie. Ce n'est pas nous qui payons les fournisseurs. Nous ne faisons qu'exprimer nos besoins et ces besoins sont comme il le fait pour tous les départements. C'est le Ministère du Budget qui règle les factures de façon à ce que les fournisseurs soient payés.

Je dis donc simplement qu'il y a eu un retard de paiement en la matière, parce que les capacités financières aujourd'hui permettent de faire des programmations des programmes. Je ne suis pas compétent pour le faire. Je parle sous son contrôle. Il inscrit donc une ligne budgétaire chaque année pour payer la dette en question. Il se trouve que les inscriptions qui sont faites sont inférieures à la dette.

Pourquoi ces inscriptions sont-elles inférieures à la dette ? Parce que cette dette là, je dois vous le dire, nous ne la contrôlons pas. Je reçois les factures des établissements privés qui disent : Monsieur le Ministre, l'Etat nous doit tant de milliards ou tant de millions, mais cette facture là n'est pas assortie du nombre d'élèves qui sont là-bas. Le plus souvent c'est présenté comme cela. Et donc ils présentent une facture pour dire

que le Gouvernement a envoyé l'année dernière, tant d'élèves, je demande qu'on me paye tant. Quand nous sommes arrivés, nous avons trouvé ce dossier sur la table. Nous avons entrepris de traiter avec les établissements privés pour faire le point de la situation exacte, pour comprendre la réalité de la dette, mais ce qui est sûr, c'est qu'une partie de la dette est payée par les Finances et une partie reste à être payée parce qu'il faut qu'elle soit programmée, aussi bien pour l'année 2018 que pour l'année bien sûr 2019. Nous en sommes là.

Effectivement il y a une dette qui doit être réglée parce que nous avons besoin d'eux. Nous en aurons besoin. Et vous le savez, nous ne pouvons pas nous permettre n'est-ce pas, d'avoir des relations conflictuelles avec ces établissements là, parce qu'elles nous accompagnent dans la mission régaliennne qui est la nôtre. Nous avons besoin d'eux. Il faut qu'on règle ce dossier là, mais je crois que le Ministre des Finances, puisque nous traitons avec lui de façon quotidienne, s'attèle à ce que cette dette soit réglée et ça le sera. Nous souhaitons que ce soit fait le plus rapidement possible. C'est la seule chose que je peux vous dire, parce que le paiement n'est pas de notre ressort.

Voilà, monsieur le député, voilà monsieur le Président, ce que je peux vous dire en la matière.

Merci.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

Je me tourne vers notre collègue Anatole TSIOUKACKA. S'il vous plaît. Vous avez la parole, cher collègue.

Anatole TSIOUKACKA : Merci, Monsieur le Président de me redonner la parole.

Monsieur le Président, nous notons qu'un mécanisme a été mis en place au niveau de la Direction générale de la dette pour régler la dette due aux établissements d'enseignement privé.

Nous voulons simplement dire que ce qu'a dit monsieur le Ministre personnellement m'a inquiété un tout petit peu, parce que lorsqu'un élève est admis en classe de 6^e et qu'à la fin de cette classe de 6^e l'Etat n'a pas payé, il y a des établissements privés qui ont exigé aux parents de payer à la place de l'Etat. Et donc, les parents ont payé. Cet enfant là, admis en classe de 5^e, les parents ont continué de payer pour que l'enfant demeure. Et donc les parents ont payé comme cela sur plusieurs années. Il y a ici des collègues députés qui sont dans cette situation et qui à ce jour, continuent de payer à la place de l'Etat.

Monsieur le Ministre d'Etat, comment vous allez alors faire pour faire la différence entre les enfants dont les parents ont effectivement payé et les autres dont la scolarité n'a pas été payée ?

Vous allez avoir une difficulté pour la maîtrise de cette dette, d'autant plus que certains élèves ont même quitté les établissements parce qu'il y a des parents qui ne pouvaient pas payer. Et donc il y a des élèves qui sont partis de ces établissements. Là, vous vous limitez simplement, comme vous l'avez dit, ce n'est pas votre faute, nous le comprenons parfaitement, simplement aux factures qui sont envoyées. Ces factures peuvent être fantaisistes. Et voilà des établissements privés qui vont gagner de l'argent, l'argent du contribuable alors que les sommes demandées ne sont pas

réellement les sommes qui leur sont dues par l'Etat.

Je vous remercie, monsieur le Président.

Le Président : C'est moi qui vous remercie, cher collègue.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous voulez ajouter quelque chose pour dissiper ce flou ?

Michel MENGA M'ESSONE : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je n'ai pas voulu dire certaines choses lorsque j'ai parlé de ce dossier là mais, j'ai dit cela sans le dire. Je l'ai dit en filigrane que les factures nous sont envoyées, nous ne les contrôlons pas. Ils nous font des factures. Il y a lieu de vérifier et c'est pour cela que nous avons pensé qu'il faut un audit de cette dette là, parce qu'il faut bien savoir qu'est-ce que l'Etat doit et pourquoi ? Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Nous avons donc envisagé de le faire pour clarifier ces choses là, de façon à ce que dès que les choses seront claires, que chacun joue sa partition là où il se trouve, parce qu'aujourd'hui, il y a un flou artistique autour de cette dette et nous ne pouvons pas ne pas nous en préoccuper, parce que ce que vous dites là est exact. Il y a des chefs d'établissements, des promoteurs d'établissements qui, je ne veux pas être méchant, enfin qui prennent de l'argent, pour parler simplement, aux parents d'élèves alors qu'ils ne doivent pas, simplement en profitant du fait que cette dette existe. Et, c'est comme cela qu'ils justifient la demande. Et comme les parents sont devant une espèce de pression, ils n'ont pas de choix. Il faudrait mettre un terme à cela. Pour y mettre un terme, il faut auditer cette dette là

pour que les responsabilités soient établies et que chacun fasse ce qu'il doit faire là où il doit le faire, comme il doit le faire et avec les instruments dont il dispose.

Merci.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

J'avoue que je ne sais pas quel sentiment les députés auront ce soir à l'issue de cette séance plénière, mais de là où je suis, j'aperçois des mines dubitatives. Trois inquiétudes : la première, les paiements ce n'est pas moi. Ce sont les autres. C'est un fait, mais bon, c'est cela, ce n'est pas moi. Deuxième inquiétude, la liste des élèves que nous envoyons dans les établissements privés. Là aussi, personne ne maîtrise. Alors, si pour les paiements c'est évident que c'est de l'autre côté là-bas où on a désigné quelqu'un, par contre, pour les listes des élèves que l'Education affecte dans les établissements, nous sommes inquiets de savoir que celui qui envoie les élèves dans les établissements ne maîtrise pas les élèves qu'il envoie. C'est quand même inquiétant. Et puis, la dernière inquiétude c'est qu'au moment où on se demande si les problèmes vont être résolus, on nous annonce un audit. Un de plus et sachant que les résultats des audits parfois se font attendre, cela accroît notre inquiétude.

Bon, qu'à cela ne tienne, ce n'est pas avec débat, donc, nous passerons, peut-être que nous aurons une autre occasion d'évoquer cette question là une fois de plus.

Nous passons donc... bon mais tout en gardant, monsieur le Ministre d'Etat, monsieur le Ministre de l'Education Nationale. Je lui change par contre d'interlocuteur. Cette fois-ci nous appelons notre collègue **Germain BIAHODJOW**,

mais encore une fois qui s'adresse à monsieur le **Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale**. Vous avez la parole, cher collègue.

Germain BIAHODJOW (du 2^e siège du département de l'Ivindo, district de M'vadhya) : J'espère que le micro est à ma taille.

Murmures dans la salle.

Le Président : Cher collègue, il n'y a pas que les inconvénients d'avoir la petite taille hein. Il y a aussi des avantages.

Rires.

Germain BIAHODJOW : Oui, c'est sûr.

Le Président : Vous avez la parole, s'il vous plaît, cher collègue.

Germain BIAHODJOW : Merci, monsieur le Président, de me donner la parole.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables députés, chers collègues.

Ma question orale relative à la violence en milieu scolaire s'adresse à deux membres du Gouvernement. A messieurs les Ministres d'Etat, ministre en charge de l'Education Nationale et à son collègue, monsieur le Ministre d'Etat, ministre en charge de la Justice et des Droits humains, avec toutes excuses pour les quelques fautes que moi-même j'ai remarquées dans la relecture de cette question.

Messieurs les Ministres d'Etat,

Depuis ces trois dernières années, en plus des actes de perversité ainsi que des obscénités déplorables et avilissantes pour notre société observés dans les

établissements, le phénomène de la violence en milieu scolaire, à pris des proportions inquiétantes dans notre pays.

En effet, il ne se passe plus une semaine sans que la presse et les masses médias ne diffusent des images horribles d'homicide, d'agression et autres faits divers, traduisant la réalité de la violence en milieu scolaire.

Aussi, compte tenu de la complexité de la situation et d'énormes dégâts causés par ce phénomène dans la société gabonaise, mes préoccupations interpellent-elles directement vos deux hautes personnalités, à l'effet de susciter des réponses transversales, en vue de mieux cerner tous les contours liés à cette problématique.

Mes deux premières questions s'adressent avant tout au principal concerné, à savoir le chef de département en charge de l'Education, et la troisième au Ministre d'Etat en charge de la Justice.

M'adressant d'abord à monsieur le Ministre d'Etat en charge de l'Education Nationale.

Monsieur le Ministre d'Etat,

De nombreux cas de violence en milieu scolaire ont été signalés aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays.

A Libreville, le 10 mai 2019 dernier, un cas d'homicide s'était produit dans l'enceinte du lycée Jean Baptiste OBIANG ETOUGHE, appelé lycée Sibang où un élève a tué un autre élève du même établissement à l'aide d'une bouteille cassée.

Auparavant, un autre cas similaire de violence mortelle avait été signalé en novembre 2018, dans le même établissement scolaire. Selon diverses sources médiatiques concordantes, à l'occasion d'une bagarre, un élève avait mis un terme à la vie de son

condisciple de classe, en l'agressant aux ciseaux.

Plus loin, en 2016, un élève du lycée National Léon MBA avait mis fin à la vie d'un de ses camarades de classe à coup de couteau, dans l'enceinte même de cet établissement secondaire de renom national.

A l'intérieur du pays, dans la même période, courant 2016 notamment, un élève régulièrement inscrit au collège EKOGHA MENGUE d'Oyem avait assassiné un autre élève de cet établissement scolaire, pour affaire de 200 ou 300 FCFA.

Outre ce cas d'homicide connu d'Oyem, d'autres situations similaires ce sont sûrement produites à l'intérieur du pays sans que l'opinion nationale n'en soit informée.

La gare routière, le rond-point de Nzeng-Ayong, la plage du lycée National Léon MBA, le camp de boys, le carrefour Rio, sont devenus des lieux de retrouvailles très prisés par de nombreux élèves à la sortie des cours, où se produisent assez souvent des bagarres sanglantes, dans la quasi indifférence des passants médusés.

Résignés par la gravité des situations, les personnels administratifs et d'encadrement pédagogique, exposés eux aussi aux mêmes violences, partagent impuissamment la même psychose que les familles endeuillées ou celles des juvéniles criminels.

Dans tous les cas, cette situation très préoccupante exige du Gouvernement de la République des réponses adéquates pour empêcher la survenance de telles occurrences, ce qui m'inspire les deux questions ci-après :

- 1- Quelles sont les mesures déjà mises en œuvre ou en voie de l'être par votre département ministériel pour éradiquer ou prévenir cette violence

en milieu scolaire, ou en périphérie des établissements ?

- 2- Sachant que les forces de l'ordre ont, entre autres missions, de maintenir l'ordre public, d'assurer la protection des personnes et des biens et de lutter contre la délinquance et la criminalité à travers les interventions de prévention, de dissuasion et de répression, de quelle manière vos services respectifs entretiennent-ils la collaboration en vue d'éradiquer efficacement ce fléau ?

Au demeurant, je profite de cette occasion pour m'adresser directement au garde des Sceaux, chef de département en charge de la Justice.

Monsieur le Ministre d'Etat, les quelques cas d'homicide soulignés plus haut sont des graves atteintes aux droits humains, et en particulier aux droits de l'enfant ou de l'adolescent.

Fort heureusement, en novembre 2018, votre département ministériel avait pris le ferme engagement de mettre un terme aux violences en milieu scolaire et à toutes formes de harcèlement à l'école.

Aussi, avait-il été annoncé la création d'un dispositif visant à prévenir et à neutraliser les auteurs d'actes de violence dans ce milieu aussi sensible. D'où ma troisième question suivante :

- 3- Monsieur le Ministre d'Etat, pouvez-vous faire à la Représentation nationale l'état d'avancement de ce dossier et de manière générale, indiquer les mesures prises au niveau de la justice en vue de contribuer résolument à l'éradication de ce fléau ?

Enfin, je m'en voudrais de terminer mon propos sans préciser que j'appartiens au groupe parlementaire PDG, parti dont je suis

l'élu. Porter haut cette préoccupation nationale n'est pas du tout en contradiction avec la confiance que j'accorde au Gouvernement, loin s'en faut.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés, chers collègues.

Je vous remercie.

Rires, brouhaha...

Le Président : Merci, cher collègue.

Brouhaha...

Les collègues sont très enthousiastes à l'issue du passage de leur cher collègue Germain.

Messieurs les Ministres d'Etat, voilà trois questions qui vous sont posées, dont deux à monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'Education Nationale. Veuillez avancer.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre d'Etat.

Michel MENGA M'ESSONE (Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, chargé de la Formation Civique) : Monsieur le Président, je voudrais dire que le problème de l'insécurité en milieu scolaire est très très préoccupant pour tous les parents et tous les citoyens que nous sommes. Cette problématique ne peut laisser personne indifférent. Nous sommes tous des parents d'élèves, donc nous sommes préoccupés par ce qui aujourd'hui a cours au sein de nos établissements. Donc, c'est un dossier très urgent, très brûlant pour lequel il nous faut apporter des solutions au plus vite.

Lorsque j'ai dit cela, je voudrais dire, monsieur le Président, honorables députés,

que l'insécurité en milieu scolaire ne devrait pas, de notre point de vue, être vue tel que cela se présente. Pourquoi ? Parce que pour nous, c'est un problème qu'il faut regarder de manière holistique parce que l'école, nous le savons, n'est pas un milieu à part. L'école évolue dans un environnement précis et subit donc tous les fléaux qu'il y a dans ce milieu en son sein. Parce que ceux qui sont à l'école ne sont pas des extraterrestres ; ce sont des enfants Gabonais et Gabonaises qui y sont, qui passent un temps de la journée à l'école, mais un autre temps en famille et un autre temps dans la rue.

Il faudrait donc que nous réfléchissions bien sûr à ce fléau-là. Nous, nous sommes l'Education Nationale, nous souhaitons qu'en prenant à bras-le-corps ce dossier, qu'il soit traité de façon convenable et complète, c'est-à-dire que tous les pans du dossier devraient être vus, parce que l'enfant n'appartient pas à l'école. Il appartient d'abord à sa famille, il y a une éducation, ensuite, il appartient à la rue, qui appartient à tout le monde. Et après, il vient à l'école. Il faudrait donc qu'à tous ces niveaux-là, ce dossier soit traité de façon à ce que nous puissions envisager la possibilité de venir à bout de ce fléau, parce que si nous ne voyons le problème que sous l'angle de l'école, on pourra mettre en place tous le dispositif qu'on veut, mais lorsque l'enfant sort de l'école, il est dans la rue et dans sa famille.

Je voudrais dire à l'honorable député que la preuve, contrairement à ce que vous avez dit de l'enfant qui est décédé au Lycée OBIANG ETOUGHE, cela ne s'est pas passé à l'intérieur de l'établissement. Je m'y suis rendu moi-même. C'est à l'extérieur de l'établissement que la bagarre a eu lieu. C'est donc des élèves, bien sûr ! Mais avant d'être élève, ils sont « **fils de** ». C'est bon à préciser pour que chacun joue sa partition ; parce qu'aujourd'hui, les enfants sortent, il y a comme une espèce de, excusez-moi de le dire, mais c'est ce que nous constatons dû au fait que nous sommes impuissants face à l'ouverture de notre monde, parce que les

enfants sont tous les jours dans les réseaux sociaux, devant la télévision. Nous sommes quasiment impuissants face à ces phénomènes qui agissent sur nos enfants qui sont fragiles et ce sont des choses qui font que les enfants, étant exposés à ces fléaux, quand ils arrivent à l'école, tout ce qu'ils voient à la télévision, qu'ils vivent dans la rue, ils viennent dans un monde où ils se retrouvent entre eux pour expérimenter ce qu'ils voient à l'extérieur.

C'est donc un dossier que nous devons tous prendre à bras-le-corps de façon à ce qu'il soit traité de manière holistique et que nous trouvions des solutions à ce problème.

En ce qui concerne l'Education, nous avons créé une commission qui réfléchit et qui va soumettre ces réflexions au Premier Ministre pour que nous puissions avoir la possibilité de nous retrouver, toutes les composantes concernées afin qu'on puisse apporter les solutions à ce problème, le plus rapidement possible. C'est un problème préoccupant, il n'y a pas que les élèves entre eux, même les enseignants sont inquiétés, même le personnel d'encadrement est inquiet. Quatre (4) jours après notre arrivée à l'Education Nationale, il y a un professeur qui a été agressé au Lycée DIBA-DIBA, simplement parce qu'il a mis l'élève dehors, qui chahutait, comme nous l'avons vécu nous-mêmes et l'élève est sorti en disant au professeur : « *Je t'attends dehors* ». Mais le professeur n'a pas pris cela au sérieux et quand il est sorti, l'élève lui a tendu une embuscade sur le trajet et le professeur passant, il lui a fait le « mangamba », comme on dit chez nous, le professeur est tombé et s'est fracturé le pied.

Ce sont donc des situations qui ne concernent pas que les élèves, mais nous aussi.

Il y a un enfant, vous le savez très bien qui a tué sa mère, il n'y a pas longtemps, à Angondjé, qui était gendarme

que nous connaissons bien. Mais c'est son propre fils qui l'a tuée dans la maison, ce n'est pas l'école. C'est donc un problème qui interpelle tout le monde et nous devons le traiter de cette manière.

Voilà, monsieur le Président, ce que je peux dire ; nous y réfléchissons et nous apporterons notre contribution au règlement de ce dossier en parlant école, simplement. Merci.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

Cher collègue BIAHODJOW, est-ce que la réponse de monsieur le Ministre d'Etat vous satisfait ?

Germain BIAHODJOW : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale de me redonner la parole.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés, chers collègues.

J'ai pris acte des réponses données par monsieur le Ministre d'Etat qui vient de souligner l'importance de ma préoccupation et qui, au regard de l'angle que j'ai soulevé, a bien voulu placer la question dans son traitement holistique donc systémique en intégrant cette question de façon à ce qu'on n'isole pas les aspects de celle-ci.

Je prends également acte de ce que le Gouvernement a créé une commission qui réfléchit sur cette problématique de grande importance. Je voudrais d'abord souligner le fait que monsieur le Ministre d'Etat a rétorqué en disant que l'homicide du 10 mai 2019 ne s'est pas produit dans l'enceinte de l'établissement. Non, monsieur le Ministre d'Etat ! J'étais hier en face des élèves pour une enquête parlementaire. J'ai rencontré le

Proviseur de cet établissement : monsieur ETOUGHE ASSAME Aloïse (*murmures*), qui a bien confirmé que l'élève a été tué au portail. Il ne s'agit pas de l'accident de 2018. Cela s'est passé à la périphérie. Je tenais à le souligner.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Au-delà des réponses données par le membre du Gouvernement, je voudrais quand même insister sur la question de la périphérie des établissements scolaires au Gabon. La périphérie des établissements scolaires, comme nous pouvons l'observer et j'ai fait hier le tour de quelques Lycées, ce sont les bars, les motels, tous les types de commerce qui environnent nos établissements et qui constituent des facteurs de déprivation et d'aliénation de nos enfants. A ce niveau, l'Education Nationale a une responsabilité.

Monsieur le Ministre d'Etat, il serait souhaitable de penser à certaines dispositions réglementaires pour éloigner des lieux d'apprentissage de nos enfants de tels voisinages. Il y a un établissement public, vous pouvez regarder avec certains services de façon que les commerces, les bars et certains lieux pernicieux ne soient plus dans le périmètre, parce que cela a pour conséquence la pénétration très forte (*brouhaha, rires*) de nos établissements par des tierces et nos élèves sont exposés à plusieurs types d'influence : il y a la drogue qui circule, les boissons alcoolisées. Ce qui ne favorise pas la bonne éducation à l'intérieur des établissements.

Je voudrais aussi mentionner que lors de mon enquête sur le terrain hier, j'ai déploré l'absence des plateaux sportifs et je remarque que nos établissements ne sont plus aux normes, parce que le sport, vous le savez a une vertu, c'est un élément important dans la formation d'un élève en ce qu'il l'occupe utilement en élevant son âme vers une compétition saine. A notre époque, lorsqu'on

était dans les Lycées, généralement, les après-midi, les élèves étaient occupés par les compétitions sportives : le football. Et cela favorisait l'esprit de compétition.

En dehors de quelques établissements classiques, tels que le Lycée national Léon MBA ; le Lycée Paul INDJENDJE GONDJOUT, allez-y dans tous les établissements, il n'y a plus de plateaux sportifs.

Je voudrais, monsieur le Ministre d'Etat, (*murmures*) appeler votre attention sur une autre question importante (*brouhaha*) : les fondamentaux de l'instruction civique, la levée et la descente des couleurs nationales, le chant de l'hymne national, la reprise en chœur de la devise nationale, se lever devant une autorité administrative qui passe, devant un enseignant, étaient des vertus qui préparaient l'élève au respect de l'autorité, de la vie et qui adoucissaient en nous (puisque nous sommes passés par là) la part d'animalité qui sommeille dans tout homme. Mais ces choses-là ne sont plus enseignées et je souhaiterais qu'on revienne à ces fondamentaux de l'instruction civique.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables députés, chers collègues ;

Sans revenir sur des questions déjà soulevées et des réponses, je pense que j'ai fait ce que je pouvais faire ce soir.

Rires.

Merci.

Brouhaha.

Le Président : Merci, cher collègue d'avoir accompli votre mission.

Cher collègue, comme on pouvait le craindre, la deuxième sortie paraît toujours plus longue que la première qui est souvent concise.

Est-ce que monsieur le Ministre d'Etat voudrait intervenir ? Non.

Bien, puisque monsieur le Ministre d'Etat ne revient pas, nous pouvons relever qu'il s'agit là d'une question qui est considérée unanimement par nous, en tous cas par l'ensemble de la communauté nationale comme revêtant un caractère grave. Il importe donc que nous la prenions à bras-le-corps. C'est ce que vous avez dit, monsieur le Ministre d'Etat ?

De même, vous l'avez placé sous le plan multisectoriel. Comme l'a dit le collègue, nous prenons donc acte de la mise en place de ces comités, mais sachez que vous avez déjà un contributeur en la personne de l'honorable Germain BIAHODJOW qui est en mesure de vous apporter sa contribution à cette réflexion. Je voudrais juste à son endroit dire que ce que vous avez organisé ou entrepris hier et peut-être avant, ne sont pas des enquêtes parlementaires.

Rires.

Dans le cadre de la proximité, vous avez parfaitement le droit d'approcher tout le monde et même de rechercher des informations auprès des enseignants, mais les enquêtes parlementaires sont encadrées par la loi et ce n'est pas ce que vous avez fait.

Cela étant, puisqu'un autre ministre d'Etat a été sollicité par le même collègue, je m'en vais appeler le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, monsieur le Garde des Sceaux.

Vous avez la parole, monsieur le Ministre d'Etat.

Edgard MBOUMBOU MIYAKOU (Le Ministre d'Etat en charge de la Justice et

des Droits Humains, Garde des Sceaux):
Merci, monsieur le Président.

*Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;
Honorables députés.*

A la suite de l'interpellation du ministre en charge de l'Education Nationale sur les formes de violences en milieu scolaire, l'honorable Germain BIAHODJOW a bien voulu s'enquérir de l'état d'avancement du dispositif visant à prévenir et à neutraliser les auteurs d'actes de violence dans ce milieu, et a souhaité obtenir des informations sur les mesures prises par le Ministère de la Justice en vue de contribuer à l'éradication de ce fléau.

Pour répondre à la préoccupation de l'honorable député, je voudrais d'abord rappeler à votre auguste Assemblée que le Gabon a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant depuis le 9 février 1994 et notre pays présente régulièrement ses rapports sur la mise en œuvre de ladite Convention auprès du Comité des droits de l'enfant.

C'est donc dans ce cadre qu'en ma qualité de Ministre chargé de la Justice et des Droits Humains, Garde des Sceaux, j'ai annoncé la création d'un mécanisme multisectoriel d'alerte urgente et d'intervention rapide, de protection des enfants contre toutes les formes de violence en milieu scolaire, conformément à l'article 19 de ladite Convention qui encourage les Etats-parties à créer les organismes spécialisés pour la lutte contre toute forme de violence faite aux enfants.

Le 20 mai 2018, à l'occasion de la célébration officielle de la journée internationale des droits de l'enfant, j'ai réaffirmé au nom du Gouvernement, le projet de création de ce mécanisme, qui, faut-il le rappeler, a pour but de déclencher une action coordonnée et intégrée de tous les acteurs du système de protection des enfants.

Il comprend :

- Le parquet de la République,
- Les Forces de Sécurité et de Défense,
- Les chefs d'établissements scolaires,
- Les responsables d'associations des parents d'élèves, sous la coordination, bien entendu du Procureur de la République et du Président de la juridiction des mineurs.

Il est conçu pour être mis immédiatement en mouvement lorsque la vie d'un enfant est en danger en milieu scolaire ou extrascolaire. Il n'aura donc pas pour mission de faire de la prévention ; cette activité étant dévolue aux administrations concernées par la protection des personnes et des biens.

Après une première rencontre regroupant les représentants de la Gendarmerie nationale, des Forces de Police nationale, du Parquet de la République, des juridictions des mineurs, et des autorités de l'UNICEF, les administrations concernées ne se sont plus réunies pour formaliser la plateforme opérationnelle dudit mécanisme, mais malgré les difficultés rencontrées, notamment d'ordre structurel et financier, notre détermination à mettre en place cette structure n'a pas fléchi, compte tenu du caractère préoccupant de cette problématique.

Toutefois, certains aspects de la question soulevée ont été pris en compte dans le Code pénal récemment adopté et en attente de promulgation. Il en est ainsi de l'intrusion dans un établissement scolaire des personnes qui troublent la tranquillité ou le bon ordre, c'est l'article 437 du nouveau Code pénal, mais également son article 439 : « *Il est interdit le port d'une arme à toute personne habilitée ou autorisée à pénétrer dans un établissement scolaire.* »

Cet instrument juridique réprime également, dans son article 427, alinéa 2

l'incitation d'un mineur à la commission d'un crime ou d'un délit en milieu scolaire.

Voici, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, honorables députés, les quelques réponses que j'ai cru utile d'apporter à la préoccupation exprimée par l'honorable député Germain BIAHODJOW.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, monsieur le Ministre d'Etat.

Cher collègue Germain, vous avez épuisé l'échange avec monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Education Nationale. Cette fois-ci, le deuxième Ministre d'Etat sollicité vient d'intervenir. Est-ce que vous voulez réagir ?

Vous avez la parole, cher collègue.

Germain BIAHODJOW : Merci, monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés, chers collègues.

J'ai écouté avec une attention toute particulière la réponse donnée par monsieur le Ministre d'Etat, Ministre en charge de la Justice et des Droits Humains. Une réponse qui me donne satisfaction, quant à la question posée.

J'ai pris acte de la création du mécanisme élargi, qui intègre aussi les parents d'élèves.

J'ai également pris acte de ce que beaucoup de dispositions du Code pénal en cours d'examen intègrent entièrement cette préoccupation, notamment les articles 437 ; 439 ; 427. Je ne peux que vous encourager, monsieur le Ministre d'Etat.

*Monsieur le Président ;
Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;*

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés, chers collègues.

Je vous dis à nouveau merci.

Le Président : Merci, cher collègue.

Chers collègues, dans la mesure où l'auteur de la question est satisfait de la réponse, nous n'avons plus qu'à attendre que les dispositions en cours d'examen aboutissent de même que le mécanisme élargi préconisé, que celui-ci prenne corps. Dans tous les cas, comme l'a dit le Ministre d'Etat, Ministre de l'Education Nationale, la lutte contre l'insécurité, particulièrement en milieu scolaire, doit être multisectorielle et menée de manière transversale.

Merci.

Nous allons retenir ou rappeler non plus les deux ministres d'Etat qui viennent d'intervenir, mais notre collègue Germain BIAHODJOW ; cette fois-ci, pour s'adresser à monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Energie, de la Valorisation et de l'Industrialisation des Ressources minières.

Cher collègue, vous connaissez déjà le chemin, vous êtes attendu.

Vous avez la parole, cher collègue.

Germain BIAHODJOW (député du 2^{ème} siège, département de l'Ivindo, district de M'vadh) : Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers collègues.

Ma question relative au risque de pollution d'eau en amont de l'Ivindo s'adresse tout naturellement à Monsieur le Ministre de l'Eau, de l'Energie, de la Valorisation et de l'Industrialisation des Ressources Minières.

Je n'ai pas soulevé cette question ici devant la Représentation nationale, je risquerais de rendre compte aussitôt à la population qui m'a fait l'honneur, les populations du District de M'vadhy.

Monsieur le Ministre

Depuis plus de six mois, les populations du District de M'vadhy, en amont de l'Ivindo, s'inquiètent de la qualité des eaux de l'Ivindo.

Lors de mes deux tournées effectuées dans cette circonscription, j'ai pu me rendre compte de la décoloration de ces eaux, qui semble confirmer les risques de pollution effective de celles-ci en amont de l'Ivindo.

Des sources concordantes de vos services déconcentrés de la province de l'Ogooué Ivindo et de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, que j'ai rencontré, il ressort que cette turbidité serait due à une exploitation minière en territoire d'un pays ami, proche de la frontière avec notre pays, par une société chinoise, qui déverserait ses rejets dans le fleuve Ivindo, exposant les populations riveraines en aval aux risques sanitaires élevés.

A l'heure actuelle, de nombreux habitants du District de M'vadhy se plaignent déjà de la récurrence d'irruptions cutanées et des diarrhées.

Et s'il en était besoin de le rappeler, le District de M'vadhy ne dispose ni d'adduction d'eau ni d'hydraulique villageoise.

Par conséquent, les populations n'utilisent que les eaux de l'Ivindo pour tous leurs besoins vitaux, aujourd'hui menacées par les risques de pollution industrielle.

Face à cette menace, quelles sont les mesures préventives et compensatoires que vous voudriez bien prendre pour épargner les populations du District de M'vadhy du désastre prévisible, lié à ces risques de pollution des eaux de l'Ivindo ?

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers collègues.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, cher collègue.

Le Ministre de l'Eau, de l'Energie, de la Valorisation et de l'Industrialisation des Ressources Minières est présent, et il est déjà debout.

Nous l'invitons donc ici à prendre la parole.

Emmanuel Tony ONDO MBA (Ministre de l'Eau, de l'Energie, de la Valorisation et de l'Industrialisation des Ressources Minières) : Merci, Monsieur le président de l'Assemblée Nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale ;

Honorables députés ;

Mesdames et Messieurs.

Honorable député Germain BIAHODJOW, vous avez bien voulu saisir l'occasion des questions orales au Gouvernement, afin de nous interpellier sur les risques de pollution liés à une exploitation

en amont du fleuve de l'Ivindo signalé par les populations de votre district de M'vady.

Cette interpellation en mon sens, est la preuve manifeste que votre auguste assemblée accorde au bon fonctionnement de nos institutions, et de l'intérêt que vous portez vous-même au bien être des populations gabonaises en général et des populations de votre circonscription politique en particulier.

Le bien-être des populations gabonaises constituant également la préoccupation constante du Gouvernement de la République. Nous ne pouvons que nous réjouir de la convergence de nos centres d'intérêts sur ce point précis.

A titre liminaire, nous voulons d'abord rappeler ici que la gestion des eaux, n'est exclusive du département ministériel dont nous avons la charge qu'en ce qui concerne les eaux potables. En l'occurrence ici, s'agissant des eaux de l'Ivindo il n'en est nullement l'objet.

La problématique telle qu'elle est posée est d'ailleurs d'une particulière transversalité en ce sens qu'elle touche plusieurs départements ministériels à savoir : les Affaires Etrangères, la Santé, l'Environnement voire même le Ministère de l'Intérieur et ceux de la Défense Nationale. Il serait donc souhaitable qu'une réflexion commune et des actions concertées soient initiées en vue de trouver ou d'identifier des solutions appropriées.

Toutefois, honorables députés, comme évoqué précédemment, le bien-être des gabonais constitue la préoccupation constante du Gouvernement de la République. Et, eu égard à la convocation ou l'interpellation qui nous a été adressée, nous avons néanmoins tenu à comprendre et à traiter les inquiétudes y relatives.

Ainsi, à la suite du signalement et plaintes exprimés par les populations du

district de M'vady, portant sur la qualité des eaux de ce fleuve. Nous avons instruits les services de la subdivision régionale des mines afin d'effectuer une mission urgente dans le but de corroborer ou non des informations reçues. Avec l'appui d'une équipe de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux, nos services ont pu recueillir des éléments qui tentent effectivement à confirmer un niveau de turbidité anormalement élevé.

Partant de ce constat ; il nous a paru nécessaire de faire effectuer les analyses en laboratoires destiné donc à confirmer ou non le niveau de turbidité. Aussi, nous prévoyons de demander l'appui du Ministère des Hydrocarbures à travers la Direction Générale des Etudes et de Laboratoires afin d'effectuer des prélèvements et des analyses à même de déterminer la nature éventuelle de la pollution supposée et de fournir au Gouvernement des outils d'aide à la décision.

Nous prévoyons également de transmettre au Ministère en charge de l'Environnement ainsi qu'à celui en charge de la Santé, l'ensemble des données collectées sur la question pour compétence respective. Au titre de la même mission, il est ressortit que l'aspect très trouble des eaux serait dû à l'écoulement des eaux provenant d'une exploitation minière en territoire congolais. En effet, l'administration des mines n'a pas constaté d'anomalies découlant de l'exploitation des entreprises minières installées sur le territoire local.

Au regard de ce qui précède, il apparaît que la problématique ne relève pas que du ressort que de l'Etat gabonais mais également de la République congolaise. En effet, nous préconisons donc de solliciter le concours du Ministère en charge des Affaires Etrangères en vue de saisir les autorités du pays frère du Congo et solliciter leur collaboration.

Par ailleurs, l'Etat gabonais dans le cadre de l'hydro-diplomatie, prend une part

active à la gestion des bassins versants des pays transfrontaliers dans l'occurrence de mettre en œuvre des mesures idoines pour la préservation de la ressource eau issue des bassins partagés entre ces différents pays. Toute chose qui permettra de prévenir les risques de pollution et favoriser une gestion harmonieuse de la ressource eau transfrontière. Le cas de l'Ivindo sera particulièrement mis en relief dans le cadre de ces organismes de bassins transfrontaliers.

Sur un autre registre, notons que l'enclavement du district de M'vadhy rend difficile les interventions de l'administration sur place et freine considérablement la mise en œuvre de tous projets dans la zone. Néanmoins, le département ministériel dont j'ai la charge se propose de saisir l'ensemble des départements concernés par cette problématique et de mettre à contribution toute son expertise afin qu'une solution rapide et durable soit trouvée.

Pourquoi ne pas envisager un mode alternatif d'accès à l'eau à l'instar par exemple de l'hydraulique villageoise.

Pour conclure, Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, honorables députés, Honorable député Germain BIAHODJOW, nous voulons vous rassurer et vous assurer de la détermination du Gouvernement et de mes services sur la très haute instruction de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat à apporter des réponses urgentes aux préoccupations de nos compatriotes confrontés à ces désagréments.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre.

Cher collègue, vous avez entendu le Ministre, est ce que vous avez une réaction ?

Germain BIAHODJOW (député du 2^{ème} siège, département de l'Ivindo, district de M'vadhy) : Monsieur le Président de

l'Assemblée Nationale, merci de me redonner la parole.

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers collègues.

J'ai pris acte des réponses données par Monsieur le Ministre de l'Eau à ma question d'une gravité je peux dire, parce qu'il s'agit de la pollution qui pourrait avoir des complications sanitaires dans le quotidien des populations.

Monsieur le Ministre,

J'ai pris note et ce que le Gouvernement de la République et la Représentation nationale ont en partage la nécessité d'assurer le bien-être aux gabonais.

J'ai également pris note de ce que le département ministériel placé sous votre conduite ne s'occupait à titre principal que de la potabilité de l'eau, une réponse que je n'ignorais pas. Mais Monsieur le Ministre, il s'agit d'une question d'une extrême gravité.

En vous interpellant, je me suis placé dans la posture d'interpeller le Ministre des Mines que vous êtes, parce que les faits soulignés ici résultent de l'exploitation des mines d'or dans le territoire voisin, frontalier au Gabon par le district M'vadhy. Et cette exploitation d'or commence à produire des effets négatifs sur les populations dont je suis l' élu, et en ma qualité de député il n'y a pas meilleur interlocuteur que vous en ce qui concerne les questions des mines.

Vous venez de placer la démarche du Gouvernement dans une optique transfrontalière, la discussion avec votre collègue des Affaires Etrangères avec son homologue et son collègue de la République du Congo ce qui est une bonne information. Mais en tant que représentant du peuple,

informé de l'urgence, je ne trouve pas cette réponse satisfaisante, parce que les démarches que vous entamez sont bonnes mais elles sont lentes.

Je vous rappelle qu'en 1996, le district M'vady avait été frappé par l'épidémie d'Ebola et la lenteur du Gouvernement, des services de la santé et d'autres départements ministériels impliqués pour gérer cette situation, a abouti à un désastre sanitaire avec un nombre élevé de morts.

Monsieur le Ministre,

La réponse que vous venez de me donner sera inscrite dans ma communication politique que je ferais au titre de mon compte rendu parlementaire dans le district M'vady.

Je dirais aux populations de M'vady, que député du PDG que je suis, le Gouvernement que je soutiens vous demande de patienter.

Je dirais aux populations de M'vady que le Gouvernement que je soutiens, ne s'est pas prononcé clairement sur les mesures préventives.

Je dirais aux populations du district de M'vady avec regrets d'ailleurs, que les mesures compensatoires ne sont pas prises avec urgence, donc elles peuvent mourir de maladies, de diarrhées. Et au nom de la convivialité politique au nom de la collaboration institutionnelle, nous sommes obligés de patienter, Monsieur le Ministre. Nous avons eu des échanges sur cette question. Je pensais que vous deviez quand même me satisfaire, ne serait-ce que pour annoncer quelques mesures d'urgences.

Le prélèvement des eaux par les laboratoires, mais Monsieur le Ministre, dire cela aux gens de M'vady, c'est gravir une montagne.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, je ne voudrais pas m'étendre parce que le but de l'exercice ne consiste pas à mettre un membre du Gouvernement en difficulté. Le but de l'exercice est de recueillir l'information, mieux encore de convenir des démarches concertées en vue de trouver des solutions.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Honorables députés.

La nation vous a entendu sur cette question, je ne peux que vous remercier.

Rires.

Le Président : Merci, cher collègue.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole !

Emmanuel Tony ONDO MBA : Merci, Monsieur le président de l'Assemblée Nationale

Honorables députés ;

Nous tenons tout de suite à rassurer l'honorable Germain, sur le fait que les membres du Gouvernement, nous ne nous sentons pas du tout en difficulté lorsque nous sommes interpellés sur des questions qui regardent au bien-être de nos compatriotes.

Sentez vous vraiment donc à l'aise de poser les questions, les problématiques qui concernent le peuple qui est lui-même souverain, nous ne serions pas ici sans ce peuple là.

Pour revenir au compte rendu que vous êtes supposé aller faire à vos populations, c'est votre rôle et même votre devoir. Néanmoins ce compte rendu doit se

faire dans les termes qui ont été reprecisés par le membre du Gouvernement que je suis.

Nous n'avons pas dit que nous ne prenons pas au sérieux cette préoccupation, mais je pense aussi qu'en tant qu'honorable député, vous ne voulez pas m'envoyer aller exercer le rôle de Ministre Des Mines en République congolaise.

Nécessairement c'est une solution qui doit tenir compte des solutions appropriées qui doit se faire de façon concerté avec tous les départements ministériels concernés. Vous avez parlé d'un risque sanitaire, le ministère de la santé doit être partie prenante à la solution.

Vous avez parlé d'une pollution il faut en évaluer l'étendue, d'où l'expertise du ministère des hydrocarbures qui est sollicitée. Nous avons peut être évoqué à un moment donné les ministères de la défense et parce qu'il s'agit quand même du territoire gabonais. Mais dans les pistes de solutions que nous avons évoqués l'hydraulique villageoise et c'est une solution que nous avons posé sur la table mais que je ne prendrais pas seule dans mon département ministériel que naturellement je dois coordonner avec l'ensemble des autres acteurs concernés.

Honorable député, voici la réponse que je vous invite à aller donner à vos populations. Le Gouvernement de la République est saisi de la question et le Gouvernement tout entier apportera des mesures appropriées.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur le Ministre, vous avez bien fait de nous rappeler la transversalité de cette question. Nous n'en doutions pas. Et j'avoue que personnellement lorsque j'ai vu cette question, la première réaction c'était déjà de croiser les doigts comme on le dit. En

espérant que la réponse que vous nous apporteriez à l'issue de la consultation de vos services montrerait que les allégations faites par notre collègue n'étaient pas avérées. C'est le secret espoir que j'entretenais.

Maintenant que vos services ont confirmé la véracité de cette turbidité, nous sommes d'autant plus inquiets. Et s'agissant de la transversalité, interpellé ou questionner le Ministre des Affaires Etrangères, alors que la question était au conditionnel, la préoccupation était exprimée au conditionnel, aurait pu nous gêner. C'est pour cela que vous constatez que le nom du pays ami ne figure pas dans la question posée par l'Assemblée Nationale quand bien même le collègue l'ait exprimé.

Nous sommes peinés, mais je suis personnellement et avec moi certainement tous les collègues rassurés par la confirmation que vous venez de faire dans les mesures compensatoires. La recherche des solutions étant donné que le collègue nous affirme, nous connaissons un peu notre arrière pays. Notre collègue nous affirme que la seule source d'approvisionnement en eau c'est l'Ivindo, si tel est le cas et que cette eau ne soit pas potable il a lieu de nous inquiéter.

Nous savons donc compter sur la célérité du Gouvernement pour apporter des solutions idoines à cette situation. Quant à la gestion avec les autres services et de surcroît avec un pays ami. Vous êtes pour nous l'interlocuteur et donc à vous de voir qui associer pour le traitement de cette question, nous savons compter sur le Gouvernement. Notre collègue sur votre conseil va rassurer la population à la recherche des mesures compensatoires, nous espérons simplement qu'il ne sera pas démenti longtemps.

Merci bien, Monsieur le Ministre.

Nous arrivons presque au terme de notre séance puisqu'il nous reste une seule préoccupation inscrite pour la journée, mais

avant de chercher à appeler notre collègue Guy François MOUGUENGUI KOUMBA.

Je crois qu'il y a le Ministre d'Etat en charge avec les Institutions donc avec l'Assemblée nationale qui sollicitait la parole.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

Francis NKEA NDZIGUE (Ministre des Relations avec les Institutions Constitutionnelles et les Autorités Administratives Indépendantes) : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président ;

Le Gouvernement est un peu gêné s'agissant de la dernière question, cette question est adressée au Ministre des Transports.

Le Ministre des Transports est parti en mission le week-end, vous savez très bien que les questions ont été communiquées aux membres du Gouvernement hier et avant-hier. Il n'a donc pas eu la possibilité de traiter ces questions.

S'il est vrai qu'au niveau du Gouvernement il y a une solidarité gouvernementale, il n'en demeure pas moins que c'est le membre du Gouvernement concerné qui est à même de nous donner les précisions sur une question donnée, parce que c'est ce membre du Gouvernement qui gère le département ministériel au quotidien.

Monsieur le Président, je voulais profiter de cette occasion pour vous rappeler les dispositions de votre propre règlement intérieur, l'article 42. Je l'ai rappelé ce matin à la conférence des Présidents.

Cette disposition réparti en délais de préparation aux membres du Gouvernement. L'article 42 rappelle que les questions doivent être communiquées, les membres du

Gouvernement doivent comparaître à la séance plénière 8 jours après la notification de la question. Ces 8 jours là sont impartis aux membres du Gouvernement pour lui permettre d'avoir le temps nécessaire pour préparer sa réponse.

Vous savez aussi que les membres du Gouvernement ont des agendas qui sont préparés d'avance vous comprenez donc qu'aujourd'hui, le Ministre des Transports n'ait pas pu répondre à la question tout simplement parce qu'il est parti en mission avant même que la question ne lui soit communiquée. C'est pour cette raison que nous sommes véritablement gêné de vous dire que cette fois ci nous ne pouvons pas répondre à cette question, si vous pouvez la rapporter à une autre séance, nous allons prendre les dispositions pour répondre valablement à votre question.

Voilà, Monsieur le Président, le petit mot que j'avais à souligner.

Je vous remercie.

Le Président : Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

A beau chasser le naturel, il revient toujours au galop. Monsieur le Ministre d'Etat, bien que Ministre d'Etat de son état, n'oublie pas qu'il est avocat avant tout, et donc de temps en temps la verve de l'avocat revient.

Mais Monsieur le Ministre d'Etat, si le Gouvernement est gêné, nous d'avantage, je suis désolé de vous suivre sur ce ton que vous avez employé, je suis doublement gêné.

Je suis doublement gêné, parce que c'est vous qui intervenez sur cette question présentement. D'abord pour nous expliquer que le Ministre des Transports s'est déplacé le week-end.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous savez que vous êtes membre de la conférence

des Présidents, nous avons insisté et Monsieur le Premier Ministre a insisté pour que vous participiez à la conférence des Présidents qui a eu lieu ce matin. Vous auriez pu nous notifier l'absence du Ministre en charge des Transports et de la Logistique, vous ne l'avez pas fait.

Le bon avocat aurait du commencer par là, défendre son client et dire il n'a pas reçu el dossier à temps et il s'est absenté. Maître !

Applaudissements.

Je disais que j'étais doublement gêné, parce que la question de la disposition réglementaire que vous évoquez ici, nous en avons parlé même ce matin à al conférence des Présidents nous l'avons évoqué. Nous savons tous, vous et moi, vous et nous, que ces dispositions ne sont pas claires et nous avons convenus ensemble de mener une réflexion sur leur clarification. Donc venir étaler ça encore ici, ça me gêne, parce que entre les questions au Gouvernement, les questions d'actualité et nous vous avons bien expliqué, Monsieur le Ministre d'Etat, ce matin, que les questions d'actualités, s'il y a une actualité brulante qui surgit le lundi, qu'est ce qu'on fait ?

Sachant que la constitution et le règlement de surcroit nous demande d'organiser une séance de question au Gouvernement par semaine et le règlement insiste que c'est tous les mercredis.

Monsieur le Ministre d'Etat, je suis désolé que vous soyez gêné tel que vous l'avez indiqué amis nous même à la suite de votre intervention nous sommes doublement gênés. Je n'avais pas besoin de faire cette intervention, je me disais que vous alliez juste nous dire : ce n'est pas la peine qu'on évoque cette question parce que le collègue n'est pas là et on s'en serait arrêté là.

Je pense qu'à l'avenir nous ferons comme ça, nous nous comprenons, c'est

normal qu'un membre du Gouvernement ne soit pas là. Quant aux questions réglementaires, ainsi que nous en avons convenu nous allons approfondir la réflexion et y apporter des clarifications y nécessaire.

Cela dit, chers collègues, nous avons le regret de retirer de l'ordre du jour, la préoccupation qui devait être exprimé par l'honorable Guy François MOUGUENGUI KOUMBA qui portait sur les difficultés des populations à rallier l'intérieur du pays. Nous ne posons plus cette question nous aurons certainement des occasions d'en débattre.

Chers collègues, Nous arrivons donc au terme de notre séance plénière du jour, nous avons indiqué que les membres du Gouvernement, Monsieur le Premier Ministre, avaient la faculté de nous adresser avant, séance tenante ou après la séance plénière les réponses qu'ils apporteraient aux questions qui leurs sont posées. Ce n'est qu'une faculté qui leur est ouverte, s'ils le jugent opportun, ils peuvent le faire avant le jour même, ou après. Cela peut nous aider à constituer nos archives étant donné que le Ministre qui adresse a la possibilité d'intégrer dans son document des éléments qu'il aurait indiqué verbalement et qui ne figurerait pas dans le document initial.

De même cela nous aide à faire en sorte que des lacunes éventuelles de nos enregistrements, puisque nous avons des appareils qui enregistrent, de nos sténotypistes, que ces lacunes soient comblées par un document authentique du Ministre concerné, mais ce n'est qu'une faculté qui est offerte dans le cadre de la bonne entente, la bonne collaboration entre nous. Sinon, nous allons continuer à nous organiser et évidemment le produit de nos transcriptions sera retenu comme étant l'élément officiel. Je me devais de vous dire cela et donc les membres du Gouvernement peuvent s'organiser s'ils le veulent pour porter à notre connaissance le produit de leurs réponses.

Chers collègues, l'ordre du jour est donc épuisé.

La séance est levée.

Bonne soirée à tous.